Niveau(x) d'enseignement: 3 Numéro EDUQ : 9570153
Centre d'intérêt: 550

Brais, Yves.

Le classement des élèves à l'école primaire : un aperçu de la situation dans les milieux d'enseignement en 1992 / [recherche et rédaction, Yves Brais]. -- [Québec] : Ministère de l'éducation, Direction de la recherche, c1994.
54 p. ; 28 cm.

Code: 9495-0418; 20-0015. Notes (part. bibliogr.) au bas des p.

ISBN 2-550-29859-4

Vedette(s)-secondaire(s): Québec (Province). Ministère de l'éducation. Direction de la recherche

Descripteur(s): Classement scolaire * Redoublement * Enfant handicapé * Difficulté d'apprentissage * Statistiques * Education préscolaire * Primaire (Ordre d'enseignement)

A partir des déclarations fournies par les établissements d'enseignement en septembre 1991 et en septembre 1992, ce rapport donne une image précise du classement des enfants de l'éducation préscolaire et des élèves de l'enseignement primaire en même temps qu'il montre la diversité des pratiques qui ont cours dans les milieux d'enseignement. Deux types de classement sont examinés: un premier qui a trait au passage dans la classe supérieure ou dans l'ordre d'enseignement suivant ainsi qu'au redoublement; un second qui concerne toute déclaration d'élève handicapé ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage.

Le classement des élèves à l'école primaire

Un aperçu de la situation dans les milieux d'enseignement en 1992

Québec

95-70153

Le classement des élèves à l'école primaire

Un aperçu de la situation dans les milieux d'enseignement en 1992

Direction de la recherche
Ministère de l'Éducation

«À première vue le classement des élèves n'apparaît pas comme une question majeure. Mais au fur et à mesure qu'on y regarde de près, l'importance de ce sujet ressort plus clairement. Cette approche de type microscopique permet de redécouvrir ce qui se passe réellement à l'école primaire. On voit alors que le classement des élèves est relié au progrès continu, à l'évaluation, au phénomène de l'adaptation scolaire, aux structures scolaires, au phénomène de pluralisme scolaire...»

(Conseil supérieur de l'Éducation, avril 1983)

TABLE DES MATIÈRES

1- PRÉSENTATION 1

Un sujet toujours d'actualité 3
But de l'étude 4

2- NOTES RELATIVES À LA MÉTHODE 7

Types de classement des élèves 9
Décisions de classement et résultats du classement 9
Milieux d'enseignement 11
Classes de la maternelle et du primaire 12
Groupes d'élèves 12
Grille d'analyse 13

3- LE REDOUBLEMENT 15

Aperçu général 17
Le dernier classement au primaire 18
La classe la plus redoublée 19
Les élèves les plus exposés 21
Redoublement et EHDAA 22

4- LA DÉCLARATION D'ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION ET D'APPRENTISSAGE 25

Aperçu général 27
Variation du phénomène selon les milieux 27
Catégories et sous-catégories de la déclaration 28
L'importance de la reconduction de déclaration 30
Les moments clés des décisions en EHDAA 30
Les élèves les plus touchés 32

5- FAITS SAILLANTS ET INTERPRÉTATION 35

Résumé des faits saillants 37
Interprétation 38
En résumé 39

6- STATISTIQUES SOMMAIRES SUR LES PRATIQUES DE CLASSEMENT DE CHACUN DES MILIEUX EN 1992 41

-1-

PRÉSENTATION

Un sujet toujours d'actualité

Depuis le début des années 90, l'école québécoise a été passablement mobilisée sur la question du décrochage scolaire et des actions à prendre pour redresser la situation.

Devant la récente remontée de la proportion de jeunes qui ne parviennent pas à obtenir un diplôme d'études secondaires, l'objectif de la réussite scolaire du plus grand nombre a été placé au centre des préoccupations du personnel de l'éducation.

Le plan d'action sur la réussite éducative, lancé en juin 1992, a souligné l'importance des toutes premières années de la scolarisation et insisté sur leur effet déterminant sur la réussite à long terme de l'élève[1]. Pouvant s'appuyer sur une meilleure connaissance statistique du lien entre le redoublement d'une classe à l'école primaire et les chances d'obtenir un diplôme d'études secondaires, ce plan d'action a indirectement remis à l'ordre du jour la question du classement des élèves.

Nonobstant ce regain d'intérêt pour la question, il y a toutefois longtemps que les enseignantes et les enseignants s'interrogent sur les pratiques les plus souhaitables en matière de classement. Ils savent d'expérience que le classement est lié au progrès continu et qu'il peut être, pour certains élèves, un facteur de réussite ou d'échec scolaire. Ils savent aussi qu'il est important de mieux connaître les facteurs qui contribuent de près à la réussite ou à l'échec, particulièrement ceux sur lesquels l'école a une prise directe, comme c'est le cas du classement des élèves.

Malheureusement, plusieurs éléments ont toujours rendu difficile l'étude de cette question.

En effet, les décisions de classement sont prises en fonction d'une double réalité : d'abord, celle des progrès des élèves touchés; ensuite, celle des valeurs, des convictions, des croyances et des attitudes du personnel de l'école au regard du développement de l'élève.

De plus, le classement est à la fois une conséquence de la progression de l'élève et un moyen de le faire progresser : une étiquette et un produit tout à la fois. Pour les élèves les plus en difficulté, le classement est une reconnaissance du problème en même temps que l'adoption d'une solution. Dans ces conditions, si le classement est facteur d'échec , il est difficile de dire

1. Témoin, cet extrait tiré de Chacun ses devoirs : «... dès la maternelle, l'enfant qui n'arrive pas à suivre se désintéresse très vite de toute forme d'apprentissage. Il s'agit d'un comportement qui ira en s'accentuant au primaire où, devant des échecs répétés et parfois même devant l'obligation d'avoir à redoubler une classe, l'enfant se sentira dévalorisé et démotivé. Inévitablement, le découragement s'ensuit. La porte de l'abandon scolaire vient de s'entrouvrir.».

si cela vient du caractère stigmatisant de l'étiquette, de l'inefficacité du produit ou de l'importance des lacunes initiales des élèves.

Un autre élément non négligeable est que toute remise en question des pratiques de classement a potentiellement des conséquences dérangeantes sur «l'industrie» de l'éducation, en particulier sur la structure et sur le nombre des emplois qu'elle nécessite, aussi bien dans l'offre des services d'enseignement que dans l'offre des autres services éducatifs prévus dans les régimes pédagogiques.

Enfin, on note une difficulté d'ordre technique. L'étude du classement et de ses effets à long terme sur la réussite des élèves rend nécessaire un suivi sur un nombre d'années qui dépasse le temps d'observation que le domaine de la recherche et de l'expérimentation peut habituellement s'accorder. Dans ces conditions, les conclusions portant sur la relation classement-réussite sont généralement tirées au terme d'un trop court laps de temps; elles sont souvent formulées, par exemple, en fonction du rendement de l'élève (en français, en mathématiques...) deux ou trois ans après le début de l'étude en cause.

But de l'étude

Malgré ces difficultés, le classement des élèves a été et continue d'être, directement ou indirectement, objet d'étude et de préoccupation. Ainsi, les statistiques de l'éducation exposent annuellement les grandes lignes du classement de la population scolaire. On donne aussi un aperçu du classement, totalement différent cependant, dans les travaux portant sur les services offerts aux élèves en difficulté : les décisions de classement sont alors considérées comme faisant partie des mesures d'appui auxquelles l'école peut avoir recours. En matière d'évaluation des apprentissages, par ailleurs, on arrive toujours à traiter de classement, puisqu'il fait partie de ces «jugements et décisions appropriés» qui suivent normalement l'évaluation.

Toutefois, la connaissance que nous avons du classement des élèves ne rend pas compte de la diversité des pratiques des milieux d'enseignement. Nous n'avons souvent qu'une vue générale du classement des élèves au Québec et ce portrait global est en bonne partie déterminé par la quinzaine de commissions scolaires les plus populeuses.

En outre, la connaissance que nous avons du classement des élèves porte en bonne partie sur son cadre normatif (articles de loi, règlements, politiques, directives, critères officiels), ce qui nous en dit peu sur les résultats de l'interprétation et de l'application qui en sont faites dans les écoles.

Enfin, assez typiquement, la connaissance que nous avons du classement des élèves porte souvent sur des éléments du système qui entrent en jeu dans le processus décisionnel (contribution du personnel enseignant, de la direction, des spécialistes, consultation des parents, bulletins, communications, rencontres,

séances d'information, etc.), laissant dans l'ombre le bilan réel des décisions de classement prises au regard des élèves.

Le but du présent rapport est de fournir une image plus précise du classement des enfants de l'éducation préscolaire et des élèves de l'enseignement primaire et de montrer la diversité des pratiques qui ont cours dans les milieux d'enseignement du Québec.

À partir des déclarations fournies par les établissements d'enseignement en septembre 1991 et en septembre 1992, il s'agit de voir s'il existe des modèles de classement différents. Essentiellement, deux types de classement sont examinés : un premier qui a trait au passage dans la classe supérieure ou dans l'ordre d'enseignement suivant, ainsi qu'au redoublement; un second qui concerne toute déclaration d'élève handicapé ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (EHDAA).

Au terme de la présente étude, les établissements scolaires disposeront d'une image plus fine des effets immédiats de leurs pratiques de classement qu'ils pourront, le cas échéant, mettre en relation avec ce qui, chez eux, tient lieu de règlement, de politique, de directive ou de règle de conduite en la matière. Ils pourront également mettre cette image en relation avec leurs propres indicateurs de réussite scolaire et avec ceux que le ministère de l'Éducation a déjà commencé à mettre à leur disposition au cours des dernières années.

-2-

NOTES RELATIVES À LA MÉTHODE

Afin de mieux comprendre les résultats de la présente étude, il importe de bien expliquer ce qu'on entend par «types de classement des élèves», «décisions de classement et résultats du classement», «milieux d'enseignement», «classes de la maternelle et du primaire» et «groupes d'élèves».

Types de classement des élèves

Le classement des élèves peut être fait selon des modalités de regroupement qui n'offrent pas toutes le même intérêt. On peut vouloir se pencher sur le fait qu'au point de départ les élèves sont engagés dans une des avenues linguistiques et confessionnelles du système d'éducation. On peut aussi s'intéresser aux possibilités de fréquenter une école plutôt qu'une autre. On peut enfin examiner, dans les écoles où l'effectif permet la formation de plus d'un groupe d'élèves du même âge, les façons de procéder à leur répartition.

La présente étude ne considère, quant à elle, que deux types de classement : l'attribution d'une **classe** proprement dite et l'affection à des services d'**adaptation scolaire**. Le premier englobe les phénomènes connus de passage dans une classe supérieure, de redoublement (rappelons que le redoublement demeure toujours un recours pédagogique répandu et que l'opinion est encore divisée à son sujet) et de passage dans l'ordre d'enseignement suivant. Le second a trait à la possibilité, pour un établissement scolaire, de déclarer qu'un élève est handicapé ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage, ce qui suppose ultérieurement la préparation d'un plan individualisé d'intervention.

Tel qu'il est abordé ici, le classement de l'élève comporte donc deux ingrédients. Deux ingrédients mais, en principe, une seule logique : placer l'élève dans le milieu le plus propice à son développement.

Décisions de classement et résultats du classement

Cette étude a pour objet non seulement les résultats du classement des élèves à un moment donné, mais également les décisions proprement dites de classement qui se prennent annuellement à l'école primaire[1].

Les résultats du classement des élèves au primaire sont en quelque sorte l'état de l'effectif à un moment précis. On en prend connaissance à partir des données d'une seule année, peu importe que les pratiques et les décisions dont ils témoignent s'étalent sur plus d'une année antérieure.

En revanche, l'examen des décisions annuelles de classement requiert deux éléments d'information : le classement initial et le classement subséquent. La décision se présente alors comme le fait de faire passer un élève d'un classement en l'an 1 à un classement en l'an 2.

1. À l'exception d'une partie des décisions de classement qui ont trait à la déclaration d'élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage. Lorsqu'il s'agit d'élèves qui entrent au secondaire, ces décisions de classement relèvent de l'école secondaire.

Les exemples qui suivent permettent de mieux comprendre la distinction entre résultats de classement et décisions de classement.

Lorsque l'on dit qu'«en 1990-1991, près de 2 % de tous les élèves sont "en avance", que plus de 13 % ont "du retard", qu'à peu près 23 % des élèves de 12 ans font toujours partie de l'effectif du primaire, que plus de 8 % des enfants de 7 ans n'ont pas atteint la 2e année,», on fait état de *résultats du classement* au terme d'un laps de temps plus ou moins long. Mais lorsque l'on dit qu'«un peu plus de 5 % des élèves du primaire ont dû redoubler en septembre 1991», on fait état de *décisions de classement* prises au terme de l'année scolaire 1990-1991.

Lorsque l'on dit qu'«en septembre 1992, plus de 12 % de tous les élèves de maternelle et du primaire sont déclarés handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage», on ne fait état que du résultat du classement. Ce résultat englobe trois catégories de décisions prises au terme de l'année scolaire 1991-1992 en matière d'EHDAA : déclaration en 1992 d'élèves non déclarés en 1991, déclaration en 1992 d'élèves déclarés en 1991 et non-déclaration en 1992 d'élèves déclarés en 1991.

Ces deux exemples permettent aussi de voir que les résultats du classement surviennent au terme d'un laps de temps plus ou moins long.

Ainsi, analysé sous l'angle du rapport entre la classe et l'âge de l'élève, l'effectif du primaire est le résultat de six, sept, huit et même neuf années successives de classement des élèves. Ce n'est qu'après une aussi longue période, en effet, que la répétition annuelle de l'opération «classement des élèves» finit par donner une configuration d'effectif semblable à celle qui est décrite dans le premier exemple. Plus les élèves redoublent ou sautent une année tôt, plus les effets cumulatifs de ces phénomènes sont visibles : ainsi, un élève qui redouble sa 1re année à 7 ans plutôt que sa 6e année à 12 ans se trouve à accroître pendant six ans, plutôt qu'un an, la proportion des élèves du primaire considérés comme en retard.

La déclaration annuelle d'un handicap ou d'une difficulté chez une partie des élèves n'a pas, pour sa part, d'effet cumulatif analogue à celui que produit le fait de redoubler ou de sauter d'année, parce que l'élève déclaré une année ne l'est pas nécessairement l'année suivante. En d'autres mots, la proportion d'élèves déclarés ne va pas systématiquement croître de la maternelle à la fin du primaire, comme cela peut être observé lorsqu'il s'agit de la proportion d'élèves en retard chronologique sur leur classe. Il n'en demeure pas moins que, chez un même groupe d'élèves cheminant de la maternelle au secondaire, la proportion des élèves qui ont été déclarés à un moment ou à un autre de leur parcours va en augmentant et subit donc elle aussi l'effet cumulatif[1] du classement annuel qui a cours au primaire.

1. En septembre 1991, 12,3 % des élèves observés dans cette étude faisaient l'objet d'une déclaration EHDAA cette année-là. En septembre 1992, les cas de nouvelles déclarations font passer à 16,7 % la proportion des élèves qui ont été déclarés au cours de l'une ou de l'autre de ces deux années.

Terminons l'examen de cette question en mentionnant qu'aux fins de cette étude nous avons tenu compte de toutes les décisions de classement prises relativement aux élèves inscrits en maternelle cinq ans ou au primaire en septembre 1991 et prenant effet en septembre 1992. Il s'agit de 651 437 décisions de classement, contenues dans les déclarations d'effectifs scolaires transmises annuellement au ministère de l'Éducation par les établissements d'enseignement.

Milieux d'enseignement

Une autre notion, celle de «milieu d'enseignement», est d'une grande importance dans cette étude, car elle est à vrai dire l'unité de base qui sert à en présenter les résultats.

L'examen du classement des élèves doit permettre, entre autres choses, de détecter l'existence de modèles régissant les pratiques de chacun des milieux en ce domaine. Mais qu'est-ce qu'un milieu? De nombreux arguments incitent à considérer chacune des classes, chacune des écoles ou chacune des commissions scolaires comme un milieu.

La notion de milieu que nous avons retenue est en quelque sorte un moyen terme. Partant du postulat que la délimitation territoriale (selon la carte des commissions scolaires pour l'année 1991-1992), le caractère public ou privé des établissements scolaires et la langue d'enseignement utilisée étaient susceptibles de jouer un rôle déterminant dans l'orientation des pratiques de classement des élèves, nous avons découpé l'ensemble du Québec en 283 milieux d'enseignement. Tel que défini dans cette étude, un «milieu public» regroupe tous les élèves qui reçoivent l'enseignement dans une même langue, dans l'ensemble des établissements d'une même commission scolaire. Un «milieu privé», quant à lui, regroupe tous les élèves qui reçoivent l'enseignement dans une même langue, dans l'ensemble des établissements privés et des établissements publics hors réseau situés sur le territoire d'une même commission scolaire régionale ou intégrée pour catholiques. Les dix milieux privés retenus comptent ici pour moins de 5 % des milieux observés et regroupent un peu plus de 3 % de l'effectif scolaire.

Milieux visés par cette étude

Langue d'enseignement	Secteur public	Secteur privé
Français	166	7
Anglais	41	3

Au total, 66 milieux d'enseignement ont été mis de côté, 34 d'entre eux parce qu'ils regroupaient moins de 100 élèves et 31 autres parce que la répartition de leur effectif entre les sept principales classes de la maternelle et du primaire était trop inégale. Le tout dernier n'a pas été retenu en raison de sa mission entièrement dédiée à des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage. En somme, la présente étude s'intéresse au classement des élèves de 217 milieux d'enseignement. On trouvera la liste des milieux d'enseignement à la

Terminons l'examen de cette question en mentionnant qu'aux fins de cette étude nous avons tenu compte de toutes les décisions de classement prises relativement aux élèves inscrits en maternelle cinq ans ou au primaire en septembre 1991 et prenant effet en septembre 1992. Il s'agit de 651 437 décisions de classement, contenues dans les déclarations d'effectifs scolaires transmises annuellement au ministère de l'Éducation par les établissements d'enseignement.

Milieux d'enseignement

Une autre notion, celle de «milieu d'enseignement», est d'une grande importance dans cette étude, car elle est à vrai dire l'unité de base qui sert à en présenter les résultats.

L'examen du classement des élèves doit permettre, entre autres choses, de détecter l'existence de modèles régissant les pratiques de chacun des milieux en ce domaine. Mais qu'est-ce qu'un milieu? De nombreux arguments incitent à considérer chacune des classes, chacune des écoles ou chacune des commissions scolaires comme un milieu.

La notion de milieu que nous avons retenue est en quelque sorte un moyen terme. Partant du postulat que la délimitation territoriale (selon la carte des commissions scolaires pour l'année 1991-1992), le caractère public ou privé des établissements scolaires et la langue d'enseignement utilisée étaient susceptibles de jouer un rôle déterminant dans l'orientation des pratiques de classement des élèves, nous avons découpé l'ensemble du Québec en 283 milieux d'enseignement. Tel que défini dans cette étude, un «milieu public» regroupe tous les élèves qui reçoivent l'enseignement dans une même langue, dans l'ensemble des établissements d'une même commission scolaire. Un «milieu privé», quant à lui, regroupe tous les élèves qui reçoivent l'enseignement dans une même langue, dans l'ensemble des établissements privés et des établissements publics hors réseau situés sur le territoire d'une même commission scolaire régionale ou intégrée pour catholiques. Les dix milieux privés retenus comptent ici pour moins de 5 % des milieux observés et regroupent un peu plus de 3 % de l'effectif scolaire.

Milieux visés par cette étude

Langue d'enseignement	Secteur public	Secteur privé
Français	166	7
Anglais	41	3

Au total, 66 milieux d'enseignement ont été mis de côté, 34 d'entre eux parce qu'ils regroupaient moins de 100 élèves et 31 autres parce que la répartition de leur effectif entre les sept principales classes de la maternelle et du primaire était trop inégale. Le tout dernier n'a pas été retenu en raison de sa mission entièrement dédiée à des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage. En somme, la présente étude s'intéresse au classement des élèves de 217 milieux d'enseignement. On trouvera la liste des milieux d'enseignement à la

partie 6 de ce rapport, qui expose des statistiques sommaires sur les pratiques de classement de chacun des milieux en 1992[1].

Classes de la maternelle et du primaire

Cette étude sur le classement des élèves à l'école primaire prend en considération tous les enfants inscrits en maternelle cinq ans ainsi que tous les élèves inscrits en 1re, 2e, 3e, 4e, 5e et 6e année du primaire en septembre 1991. Les élèves de 7e année du primaire ont aussi été retenus, bien que, dans la majeure partie de notre analyse, ils seront confondus avec les élèves de 6e année.

Groupes d'élèves

Pour être en mesure de nuancer l'étude sur le classement des élèves, il était important que nous prenions en considération certaines de leurs caractéristiques. Dans le cas présent, nous disposions notamment de données sur le sexe, la date de naissance et la langue maternelle des élèves. Pour faciliter l'analyse du classement des élèves et pour en rendre les résultats plus «comestibles» sans perdre l'essentiel des données disponibles, nous avons choisi de faire un seul découpage de l'effectif en combinant diverses variables et en effectuant certains regroupements.

Nous avons tenu compte, en premier lieu, du sexe de l'élève; en deuxième lieu, du rapport entre son âge et sa classe, pour bien distinguer des autres élèves ceux qui accusaient déjà un certain retard scolaire en septembre 1991; en troisième lieu, de son mois de naissance. Comme il a déjà été observé qu'à l'école primaire les plus jeunes élèves d'une classe connaissaient souvent un cheminement scolaire différent des plus vieux, nous avons regroupé ceux qui sont nés entre le 1er octobre et le 30 juin dans la catégorie des «aînés», puis ceux qui sont nés entre le 1er juillet et le 30 septembre, dans la catégorie des «cadets». Enfin, comme il est possible que le classement de certains élèves soit la conséquence de difficultés à fonctionner dans une «autre langue», nous avons pris soin de noter si les élèves recevaient ou non l'enseignement dans leur langue maternelle.

Les groupes d'élèves ainsi formés sont au nombre de huit. Ils sont désignés dans la suite de ce rapport sous diverses étiquettes. Elles ne conviennent peut-être pas parfaitement, mais elles simplifient grandement la présentation des données.

1. Cependant, comme on le verra plus loin, le nombre total des milieux d'enseignement apparaissant dans les tableaux sera souvent inférieur à 217. Cela est dû à l'application d'une exigence supplémentaire voulant que l'analyse d'un type particulier de classement (redoublement ou déclaration EHDAA) ne tienne compte que des milieux où le nombre d'élèves ainsi classés est égal ou supérieur à 10.

Les «aînés» : sans accuser de retard scolaire en septembre 1991, ces garçons recevaient l'enseignement dans leur langue maternelle.

Les «cadets» : sans accuser de retard scolaire en septembre 1991, ces garçons recevaient l'enseignement dans leur langue maternelle.

Les «alloph(♂)» : sans accuser de retard scolaire en septembre 1991, ces garçons ne recevaient pas l'enseignement dans leur langue maternelle.

Les «grands» : ce groupe comprend tous les garçons qui accusaient déjà un certain retard scolaire en septembre 1991.

Les «aînées» : sans accuser de retard scolaire en septembre 1991, ces filles recevaient l'enseignement dans leur langue maternelle.

Les «cadettes» : sans accuser de retard scolaire en septembre 1991, ces filles recevaient l'enseignement dans leur langue maternelle.

Les «alloph(♀)» : sans accuser de retard scolaire en septembre 1991, ces filles ne recevaient pas l'enseignement dans leur langue maternelle.

Les «grandes» : ce groupe comprend toutes les filles qui accusaient déjà un certain retard scolaire en septembre 1991.

Importance de chacun des groupes d'élèves

AÎNÉS	30,1 %
CADETS	9,6 %
ALLOPH(♂)	3,3 %
GRANDS	8,7 %
AÎNÉES	29,9 %
CADETTES	9,8 %
ALLOPH(♀)	3,3 %
GRANDES	5,3 %

Les groupes sont de taille inégale et leur importance relative varie d'un milieu à l'autre, surtout dans le cas des «alloph(♂)» et des «alloph(♀)».

Il est à noter que tous les élèves inscrits en 1991, mais qui étaient absents en 1992, ont été écartés de cette étude, puisqu'il n'était pas possible de connaître leur classement pour la dernière année. Et comme les milieux d'enseignement de moins de 100 élèves n'ont pas été retenus, le nombre total des élèves qui font l'objet de cette étude passe de 651 437 à 640 243.

Grille d'analyse

La grille retenue pour procéder à l'analyse du classement au primaire comporte les trois éléments suivants :

a) L'importance globale du redoublement et de la déclaration EHDAA dans les divers milieux d'enseignement.

b) L'analyse des quatre phénomènes de classement : le redoublement, la nouvelle déclaration, la reconduction de déclaration et la non-reconduction de déclaration.

c) Dans chacun des milieux d'enseignement et pour chacun des quatre phénomènes, la vérification de la classe (de la maternelle cinq ans à la 1re année du secondaire) et du groupe d'élèves où la fréquence du phénomène est la plus marquée. Dans le cas du redoublement, bien que la classe redoublée soit la même en septembre 1991 qu'en septembre 1992, la classe vérifiée chez l'ensemble des élèves est celle de l'inscription en septembre 1991. Quand il s'agit d'une déclaration de type EHDAA, la classe vérifiée est celle qui est atteinte par l'élève en septembre 1992, incluant aussi la 1re année du secondaire pour les sortants du primaire et la maternelle cinq ans pour les rares redoublants de cette classe. Pour ce qui est de la vérification du groupe d'élèves où la fréquence des phénomènes de classement est la plus marquée, il s'agit du groupe auquel appartient l'élève en septembre 1991.

Cette double vérification tient compte chaque fois de l'importance du nombre d'élèves par classe et par groupe par rapport à l'effectif scolaire de chacun des milieux d'enseignement. De cette manière, la fréquence d'un phénomène de classement ne risque pas d'être déformée par les variations normales de l'effectif scolaire du milieu étudié.

-3-

LE REDOUBLEMENT

Aperçu général

Au terme de l'année scolaire 1991-1992, on note que, dans l'ensemble des 217 milieux d'enseignement, le phénomène du redoublement touche 4,5 % de l'ensemble des élèves de maternelle cinq ans et du primaire, soit un groupe de 28 835 élèves pour lesquels le redoublement a été jugé souhaitable ou nécessaire.

Dans les faits, la proportion annuelle de redoublants varie, grosso modo, de 0 % à 10 % et les 217 milieux d'enseignement se distribuent à peu près normalement autour de la moyenne de 4,5 %.

Comme le montre le tableau ci-contre, cette proportion est généralement plus élevée dans les milieux du secteur public, d'une part, et dans les milieux où l'enseignement se donne en français, d'autre part.

Pourcentage de redoublants, de 1991 à 1992, dans chacune des quatre catégories de milieux d'enseignement

Langue d'enseignement	Secteur public	Secteur privé
Français	4,7 %	3,3 %
Anglais	3,0 %	1,8 %

Cette dernière observation ne manque pas d'étonner, car des études assez récentes[1] ont montré que le retard scolaire pris au primaire touchait environ 27 % des élèves ayant étudié en anglais et 21 % des élèves ayant étudié en français. Ces études portaient, il faut le dire, sur des cohortes d'élèves ayant commencé leurs études secondaires vers le milieu des années 80.

Il vaut la peine de s'arrêter un moment sur cette question. En effet, comment les milieux d'enseignement dits «anglophones» pourraient-ils à la fois afficher des taux annuels de redoublement inférieurs au primaire et compter une plus grande proportion d'élèves âgés de plus de 12 ans chez leurs entrants du secondaire? Pour répondre à cette question, nous avons donc vérifié ce qu'il en était chez les 84 250 élèves passant au secondaire en septembre 1992. Il appert que 23,5 % de ces élèves étaient alors âgés de 13 ans ou plus; 23,7 % avaient reçu un enseignement en français et 20,7 % un enseignement en anglais.

Ce revirement de situation nous apprend que l'enseignement donné en anglais ne détient apparemment plus le record du redoublement au primaire. Il nous porte également à penser que les pratiques de classement des élèves d'un milieu d'enseignement ne sont pas immuables; elles peuvent varier au fil des années. En effet, lorsque nous mesurons la corrélation qui peut exister, dans un même milieu, entre le taux de redoublement affiché en 1992 (résultat de

1. Mentionnons un chapitre dédié à un portrait statistique des cheminements scolaires dans le *Rapport annuel 88-89* du Conseil supérieur de l'éducation sur l'état et les besoins de l'éducation. Mentionnons aussi *Retard scolaire au primaire et risque d'abandon au secondaire*, publié en 1991 par le ministère de l'Éducation.

pratiques toutes récentes) et la proportion des élèves âgés de 13 ans ou plus qui entrent au secondaire en 1992 également (grosso modo, résultat des pratiques des quelques années précédant 1992), nous constatons qu'elle est de 0,68 (très élevée) dans les milieux francophones et de 0,32 (beaucoup moins élevée) dans les milieux anglophones. Ces derniers milieux semblent donc évoluer dans le sens d'un moins grand recours au redoublement.

Le dernier classement au primaire

La proportion d'entrants au secondaire âgés de plus de 12 ans, dont nous venons de parler, est l'un des indicateurs les plus précieux dans l'analyse du cheminement des élèves.

Cette mesure exprime en fait la proportion des élèves qui ont pris du retard au cours de leurs études primaires, le plus souvent pour cause de redoublement. Cette mesure permet aussi d'évaluer assez précisément les chances d'obtention du diplôme d'études secondaires chez une population scolaire donnée, à plus forte raison si l'on dispose en surplus de certains autres renseignements sur le classement de l'élève durant ses études primaires, comme la classe qu'il a redoublée.

L'examen des pratiques de classement de septembre 1991 à septembre 1992 fournissait une occasion intéressante de vérifier, dans chacun des milieux d'enseignement, quelle était, chez les élèves passant au secondaire en 1992, la proportion d'élèves alors âgés de 13 ans ou plus.

On sera peut-être étonné d'apprendre que cette proportion est rarement au-dessous de 10 % et que l'ensemble des milieux se distribue, à partir de là, d'une façon très continue jusqu'à la barre des 40 %!

Les données recueillies nous permettent toutefois de décomposer cette proportion selon le dernier classement atteint par l'élève au primaire en septembre 1991. L'intérêt à le faire réside évidemment dans le fait qu'une même proportion d'élèves accusant un retard à l'arrivée au secondaire ne pose pas le même défi à l'école selon qu'un plus grand nombre d'entre eux ont pu ou non terminer leur primaire (entendre par là : atteindre la 6e année). On trouvera donc en annexe des chiffres pertinents pour chacun des milieux d'enseignement.

Sur cette question, la situation est la suivante : dans 45 % des milieux, la proportion des nouveaux élèves de 1re secondaire qui n'ont pas terminé leur primaire est de 1 % ou moins; dans 14,3 % des milieux, cette proportion se situe entre 1 et 2 %; dans 27,2 % des milieux, elle varie de 2 % à 5 %. Cependant, dans 13,4 % des milieux, elle est supérieure à 5 %, ce qui inclut trois cas où la proportion dépasse 10 % pour des raisons liées à la population scolaire desservie et aux conditions particulières du milieu.

La classe la plus redoublée

Dans la documentation traitant du redoublement, on a toujours consacré une place de choix à la question de savoir quelle était la «meilleure année» pour faire redoubler un enfant, sans jamais d'ailleurs fournir une réponse déterminante. Si plusieurs spécialistes en la matière estiment que l'amélioration des résultats scolaires est plus grande chez les élèves qui redoublent une classe moins avancée[1], d'autres sont d'avis que «la reprise de la 5e année semble celle qui provoque les meilleurs gains absolus avant la 4e année et avant la 6e année. Il semble aussi que la reprise de la 1re année est préférable à la reprise des deux autres années subséquentes[2].» Quoi qu'il en soit, la preuve n'est pas faite que l'amélioration des résultats scolaires chez les redoublants aille au-delà des deux ou trois années pendant lesquelles il est normal que l'école suive ces élèves de plus près et leur assure un soutien complémentaire.

On a aussi montré qu'à très long terme les chances des redoublants du primaire d'obtenir un diplôme d'études secondaires étaient plus élevées s'ils avaient redoublé plus tard[3]. Mais cette observation ne plaide pas en faveur d'une «année de redoublement idéale». Elle renvoie plutôt à une interprétation selon laquelle il y a probablement des différences de potentiel entre redoublants du 1er cycle du primaire et redoublants du 2e cycle, de sorte que les difficultés scolaires des premiers sont généralement plus grandes et plus hâtives et leurs chances d'obtenir un diplôme sont légèrement moins élevées.

Si le débat sur la meilleure année de redoublement doit se poursuivre, on aurait intérêt à vérifier si les pratiques de classement des milieux d'enseignement traduisent déjà des choix de leur part sur ce chapitre.

Une première façon de le savoir consiste à mesurer, pour chacune des classes, quelle proportion des milieux d'enseignement présente, en septembre 1992, un pourcentage de redoublement au-dessus de 4,5 %.

Comme en témoigne le tableau ci-contre, la 1re année présente un taux moyen ou élevé de redoublement dans trois milieux sur quatre et la 3e

Pourcentage des milieux d'enseignement où le redoublement touche plus de 4,5 % des élèves, par classe

Mat	1re	2e	3e	4e	5e	6e
0,5 %	76 %	38 %	50 %	40 %	33 %	35 %

1. Voir ZAYED, DIONNE et BOURQUE. «Recommencer une année au primaire... Est-ce un échec ou un succès?», revue *Information*, vol. 29, n° 3, fév. 1990.
2. Voir LORANGER et RENAUD. *La non-promotion : état de la question et perspectives*, rapport à la commission scolaire Black Lake-Disraëli, mars 1986.
3. BRAIS, Yves. *Retard scolaire au primaire et risque d'abandon scolaire au secondaire*, Direction de la recherche, MEQ, 1991.

année, dans la moitié des milieux. Il paraît donc y avoir une tendance marquée à y prendre un plus grand nombre de décisions de redoublement. En revanche, on n'observe à peu près jamais à la maternelle une présence significative de redoublants[1].

Une autre façon de vérifier si les milieux d'enseignement ont une ou des classes de prédilection en matière de redoublement consiste à répartir les classes selon la fréquence du redoublement qu'on y observe. Il est alors possible de déterminer quelle est la «classe dominante», si l'on peut dire. Il est aussi possible de dégager les deux classes les plus redoublées, ce qui peut fournir une meilleure idée de la question, dans le cas où le choix du milieu d'enseignement serait de recourir au redoublement à plus d'un moment clé du cheminement scolaire.

Le tableau qui suit montre que plusieurs pratiques de redoublement se manifestent dans au moins 20 % des milieux d'enseignement visés.

Pratiques de redoublement affichées en 1992 par au moins 20 % des milieux d'enseignement

	Milieux enseignant en français (N = 165)	Milieux enseignant en anglais (N = 23)
Vu sous l'angle de la classe la plus redoublée	1re année (60 %)	1re année (39 %) 6e année (26 %)
Vu sous l'angle des deux classes les plus redoublées	1re année et 3e année (26 %)	1re année et 6e année (26 %) 1re année et 2e année (22 %)

La règle la plus répandue, surtout dans les milieux francophones, fait que la 1re année est la classe la plus redoublée. Par contre, une proportion non négligeable (26 %) des milieux anglophones a sa principale concentration de redoublants en 6e année.

Dans les milieux francophones, la combinaison plus fréquente des (deux) classes les plus redoublées est celle de la 1re année et de la 3e année. Dans les

1. Voir le document *Recherche et politiques de redoublement* préparé par Mme Louisette Pouliot, enseignante à la Commission scolaire de Victoriaville, en vue de la tenue du Congrès d'éducation de la région 04 en novembre 1992. Mme Pouliot indiquait, entre autres, que le redoublement de la maternelle a été décrit comme un phénomène nouveau des années 80 aux États-Unis, apparemment plus important que le redoublement à tout autre échelon. Ce phénomène a souvent été désigné par des euphémismes tels que «classe de transition», «classe préparatoire», «1re année junior», «prématernelle cinq ans», «maternelle de maturation», «pré-première année». Il ne s'agit certainement pas là d'une réalité importante au Québec en 1992. Dans un milieu sur deux, le phénomène est complètement inexistant; dans près de neuf milieux sur dix, il touche moins de 1 % des élèves de la maternelle. L'article 41 du *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire* prescrit d'ailleurs que «L'élève qui a atteint l'âge de 6 ans avant le 1er octobre de l'année scolaire en cours doit être admis au primaire» : il paraît donc bien appliqué.

milieux anglophones, on rencontre plus souvent les combinaisons 1re année et 6e année ainsi que 1re année et 2e année.

Les élèves les plus exposés

Une seconde façon de décrire les modèles qui peuvent exister en matière de redoublement est de vérifier, dans chacun des milieux, s'il y a des groupes d'élèves plus exposés au redoublement que d'autres et de dégager, le cas échéant, les tendances. Alors que la notion de *classe* répondait tantôt à la question *QUAND redouble-t-on?*, la notion de *groupe d'élèves* est censée répondre maintenant à la question *QUI redouble?*

Nous avons d'abord vérifié, pour chacun des huit groupes d'élèves définis dans la partie précédente, quelle proportion des milieux d'enseignement présentait, en septembre 1992, un pourcentage de redoublement supérieur à 4,5 %.

Pourcentage des milieux d'enseignement où le redoublement touche plus de 4,5 % des élèves, par groupe d'élèves

Aînés	Cadets	Alloph(♂)	Grands	Aînées	Cadettes	Alloph(♀)	Grandes
44 %	74 %	46 %	45 %	12 %	32 %	31 %	38 %

L'examen du tableau précédent fournit un premier point de vue sur les élèves les plus susceptibles de redoubler leur année scolaire. De façon générale, les taux élevés de redoublement s'observent plus souvent chez les garçons, entre autres chez les garçons nés en juillet, août ou septembre. À l'opposé, les taux élevés de redoublement sont rarement notés chez les filles dont le mois de naissance se situe entre octobre et juin.

Nous avons ensuite déterminé, dans chacun des milieux d'enseignement, quel groupe d'élèves présentait l'année suivante la fréquence la plus élevée de redoublement, suivant un modèle analogue à celui que nous avons appliqué pour les classes. Les résultats sont dans le tableau qui suit.

Pratiques de redoublement affichées en 1992 par au moins 20 % des milieux d'enseignement

	Milieux enseignant en français (N = 141)	Milieux enseignant en anglais (N = 16)
Vu sous l'angle du groupe d'élèves redoublant le plus	Cadets (33 %) Grands (23 %) Alloph(♂) (20 %)	Cadets (44 %) Alloph(♂) (25 %)
Vu sous l'angle des deux groupes d'élèves redoublant le plus	---	Aînés et cadets (25 %) Cadets et alloph(♂) (25 %)

Une constante : les groupes d'élèves qui occupent la tête de peloton des redoublants dans au moins 20 % des milieux d'enseignement sont toujours des

groupes de garçons. Dans les deux catégories de milieux à l'étude, francophone et anglophone, le groupe des cadets est le plus exposé au redoublement. Par contre, un autre groupe de garçons, celui des élèves qui ne reçoivent pas l'enseignement dans leur langue maternelle, occupe le premier rang dans au moins un milieu sur cinq.

Autre fait saillant : dans plusieurs milieux d'enseignement francophones, le groupe des «grands» est le plus exposé au redoublement. Rappelons qu'il s'agit des garçons qui sont d'au moins un an plus âgés que la plupart des autres élèves de leur classe. Dans la majorité des cas, il s'agit d'élèves qui ont vraisemblablement déjà redoublé une première fois et qui, par conséquent, passeront au secondaire en raison de leur âge sans avoir terminé pour autant leur primaire.

Redoublement et EHDAA

La question se pose régulièrement de savoir si les redoublants ne sont pas en plus déclarés en difficulté d'adaptation et d'apprentissage. Parfois la question est posée en sens contraire, quand on demande quelle part des élèves déclarés au cours d'une année scolaire redoublent en même temps.

Les données du tableau suivant offrent un aperçu assez complet du lien statistique entre le redoublement et la déclaration EHDAA au cours de l'année scolaire 1992-1993. Il montre, dans sa zone ombragée, la possibilité qu'un même élève puisse porter simultanément les deux types de classement.

Répartition (en %) de l'effectif scolaire (N = 640 243) en septembre 1992, en fonction des phénomènes de redoublement et de déclaration EHDAA

	Élèves non déclarés en 1992	Élèves déclarés en 1992				TOTAL
		Difficultés légères	Difficultés graves	Troubles de comport.	Autres	
Élèves promus en 1992	89,2	5,2	2,8	1,6	1,2	100,0
	97,4	85,4	79,3	81,9	74,7	
Élèves redoublant en 1992	49,8	18,9	15,3	7,4	8,5	100,0
	2,6	14,6	20,7	18,1	25,3	
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Il ressort de ce tableau qu'environ 18 % des élèves déclarés en 1992 se trouvent à redoubler au cours de l'année en question; cette proportion varie toutefois selon que l'élève est déclaré en difficultés légères (14,6 %), en difficultés graves (20,7 %), en troubles de comportement (18,1 %) ou en tout autre type de difficultés, troubles et déficiences (25,3 %).

Vu sous l'autre angle, un redoublant sur deux (100,0 % moins 49,8 %) en 1992 est aussi officiellement déclaré en difficulté d'adaptation et

d'apprentissage. Cette mesure varie toutefois beaucoup d'un milieu à l'autre (ce qui n'apparaît pas au tableau) et il n'est pas rare qu'elle soit au-dessous de 40 % ou au-dessus de 60 %.

Ayant vu précédemment (page 16) que le redoublement est, en 1992, plus fréquent en milieu francophone qu'en milieu anglophone, nous verrons au prochain chapitre (page 26) que la déclaration EHDAA est, en 1992, plus fréquente en milieu anglophone qu'en milieu francophone. Quoi qu'il en soit, une même tendance générale prévaut dans les deux groupes de milieux : les milieux d'enseignement qui ont davantage recours au redoublement sont également ceux qui produisent le plus de déclarations de type EHDAA. Le redoublement et la déclaration EHDAA ne sont donc pas des mesures mutuellement exclusives; elles témoignent plutôt simultanément de l'importance des difficultés scolaires des élèves dans un milieu donné.

-4-

LA DÉCLARATION D'ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION ET D'APPRENTISSAGE

Aperçu général

Nous avons expliqué précédemment que l'examen des décisions de classement requérait des données sur le classement de l'élève pour deux années consécutives. Il est particulièrement important d'avoir cela à l'esprit au moment d'aborder l'étude des pratiques de déclaration d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage.

Cette perspective nous amène en effet à considérer non seulement la situation des élèves qui se trouvent officiellement déclarés en septembre 1992 (phénomènes de nouvelle déclaration et de reconduction de déclaration), mais également la situation des élèves déclarés en septembre 1991 qui ne le sont plus en septembre 1992 (phénomène de non-reconduction de déclaration).

Dans l'ensemble, il s'agit donc de voir ce qu'il en est des décisions de classement intéressant 16,7 % de l'effectif scolaire sur une période de douze mois.

Le tableau ci-contre nous permet de constater, grosso modo, que la moitié environ (8,1 % sur 16,7 %) des décisions en matière de déclaration EHDAA sont des décisions touchant la reconduction de déclaration. Les nouvelles déclarations occupent, pour leur part, une place à peu près égale à celle des déclarations non reconduites, soit le quart des décisions prises. Nous reviendrons un peu plus loin sur les pratiques qui ont cours dans les différents milieux d'enseignement à propos de l'importance relative de chacun de ces types de décisions.

Répartition des élèves relativement au classement EHDAA en 1991 et 1992

	Élèves non déclarés en 1992	Élèves déclarés en 1992
Élèves non déclarés en 1991	83,3 % (533 240 élèves sans déclaration)	4,4 % (28 085 nouvelles déclarations)
Élèves déclarés en 1991	4,2 % (26 721 déclarations non reconduites)	8,1 % (52 197 déclarations reconduites)

Variation du phénomène selon les milieux

En premier lieu, voyons s'il existe des différences importantes d'un milieu d'enseignement à un autre pour ce qui est de la proportion des élèves déclarés en difficulté d'adaptation et d'apprentissage au cours des années 1991 et 1992.

Cette proportion varie considérablement, car elle passe de près de 0 % à 38 %. Sur ce continuum, les 217 milieux d'enseignement se distribuent à peu près normalement autour de la moyenne de 16,7 %.

Les milieux du secteur privé affichent sur ce chapitre des taux nettement moins élevés, comme en témoigne le tableau ci-contre. Quant aux différences observables au sein du secteur public, on peut les résumer en disant que là où l'enseignement se donne en anglais la proportion d'élèves déclarés handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage est significativement plus élevée que dans les milieux francophones.

Pourcentage d'élèves déclarés EHDAA en 1991 ou en 1992, dans les quatre catégories de milieux d'enseignement

Langue d'enseignement	Secteur public	Secteur privé
Français	16,7 %	6,2 %
Anglais	20,6 %	7,2 %

Catégories et sous-catégories de la déclaration

Une des caractéristiques du classement des élèves en matière de ce qu'on appelle l'adaptation scolaire est l'existence de nombreuses catégories (une trentaine, en fait) correspondant aux multiples difficultés éprouvées par les élèves.

Ce système de classement est-il trop vaste? Est-il le signe que l'école est maintenant plus en mesure de poser de fins diagnostics et de mieux choisir le type d'aide à apporter aux élèves en difficulté?

Quels que soient les avantages et les inconvénients de la classification choisie, il est préférable de s'en tenir à des catégories plus englobantes. La présente analyse du classement des élèves découpe déjà l'effectif scolaire selon plus de deux cents milieux d'enseignement; le découper en plus selon la trentaine de catégories de la déclaration créerait une dispersion des élèves telle qu'il serait souvent difficile de tirer des conclusions le moindrement significatives.

En retenant les quatre catégories suivantes, la répartition des élèves déclarés EHDAA en 1991 se présente ainsi :

Difficultés légères d'apprentissage	55,8 %
Difficultés graves d'apprentissage	20,5 %
Troubles de conduite et de comportement	11,9 %
Autres[1]	11,8 %

Il est important de prendre connaissance de cette répartition générale des élèves, car elle permet de mieux expliquer par la suite la part relative des décisions de nouvelles déclarations, de reconduction de déclaration et de non-reconduction de déclaration.

1. Comprenant les déficiences intellectuelles, physiques et sensorielles; les troubles sévères du développement; les déficiences ou difficultés multiples.

En matière de classement EHDAA, il existe en quelque sorte une mobilité des élèves, d'une année scolaire à l'autre. Cette mobilité fait que l'élève déclaré une année ne l'est pas nécessairement l'année suivante et que l'élève non déclaré une année peut l'être l'année suivante.

Compte tenu de la situation de l'élève au cours de la première (1991) des deux années en cause, voici quelle sont les grandes lignes de cette mobilité (voir le tableau qui suit).

Répartition (en %) des élèves selon le classement de type EHDAA, en septembre 1991 et en septembre 1992

Classement en septembre 1991	Classement en septembre 1992					TOTAL
	Non déclarés	Diffic. légères	Diffic. graves	Cond./ comport.	Autres	
Non déclarés (N= 561 325)	**95,0**♥	3,3♣	1,0♣	0,7♣	0,1♣	100,0
Difficultés légères (N= 44 072)	49,8♦	**38,6**♠	8,7♣	2,4♣	0,5♣	100,0
Difficultés graves (N= 16 137)	15,3♦	10,2♣	**67,3**♠	4,6♣	2,5♣	100,0
Conduite/comportement (N= 9 421)	21,1♦	4,4♣	8,6♣	**63,5**♠	2,4♣	100,0
Autres (N= 9 288)	3,6♦	0,7♣	4,6♣	3,3♣	**87,8**♠	100,0

♥ Cas des élèves non déclarés, ni en septembre 1991 ni en septembre 1992
♣ Cas des élèves nouvellement déclarés en septembre 1992
♠ Cas des élèves déclarés en septembre 1991 et en septembre 1992
♦ Cas des élèves déclarés en septembre 1991 mais non déclarés en 1992

On note que 95 % des élèves non déclarés en 1991 ne le sont pas davantage en 1992; la mobilité est donc très faible. Cependant, on doit se rappeler que le groupe d'élèves (5 %) qui, en contrepartie, fait l'objet de tous les cas de nouvelles déclarations en 1992 (cf. ♣) représente plus de 28 000 élèves, un nombre supérieur même à celui des élèves dont la déclaration n'est pas renouvelée (cf. ♦).

La mobilité est également faible chez les élèves souffrant de déficiences diverses ou de troubles sévères ou multiples (catégorie «Autres»). Ce genre de handicap est relativement stable, si l'on songe que près de 88 % des élèves ainsi déclarés en 1991 le sont de la même manière en 1992.

Lorsque l'élève est au départ déclaré en difficultés graves d'apprentissage ou en troubles de la conduite ou du comportement, deux fois sur trois il se retrouvera avec le même type de déclaration l'année suivante.

Par contre, si l'élève est déclaré en difficultés légères d'apprentissage, la mobilité dont nous parlons est alors maximale. En effet, une fois sur deux, l'élève en question ne fera pas l'objet d'une déclaration l'année suivante, ce qui donne à penser que le plan d'intervention mis de l'avant par l'école a pu l'aider à résoudre les difficultés qu'il éprouvait. Comme cette catégorie générale regroupe près de 56 % des élèves déclarés, la mobilité qu'on y constate explique une bonne part des décisions de non-reconduction de déclaration.

L'importance de la reconduction de déclaration

Parmi le groupe d'élèves qui font l'objet d'une déclaration EHDAA au cours de l'une ou l'autre de deux années consécutives, la proportion de ceux dont la déclaration a été reconduite pose un problème d'interprétation. Lorsque cette proportion est plus élevée, en d'autres mots lorsqu'un plus grand nombre d'élèves sont déclarés de nouveau en difficulté, doit-on y voir le signe d'une plus grande constance du soutien de l'école, ou le signe d'une moins grande efficacité de ce soutien? Pour répondre globalement à cette question, il faudrait sans doute établir des distinctions sur le type de handicap ou de difficulté en cause, puisque, comme nous venons de le voir, la reconduction de la déclaration va sensiblement avec la gravité du problème de l'élève. Tous milieux considérés, il y a d'ailleurs une corrélation significative ($\approx$ 0.25) entre la proportion des élèves déclarés qui sont en difficultés autres que légères et la proportion des élèves déclarés qui sont de nouveau déclarés l'année suivante.

Mais, d'une manière ou d'une autre, l'importance du phénomène de la reconduction de déclaration dans un milieu donné nous indique jusqu'à quel point ce sont les mêmes élèves qui, d'une année à l'autre, nécessitent une aide particulière de l'école. Nous avons donc vérifié ce qu'il en était des pratiques de chacun des milieux d'enseignement[1] sur ce chapitre.

Il ressort de notre analyse que le taux de reconductions de déclaration dans l'ensemble du Québec est de 48,5 %, mais qu'il est inférieur à 40 % dans 53 milieux, supérieur à 60 % dans 37 milieux et situé entre 40 % et 60 % dans 122 milieux. Des situations fort différentes, comme on peut le constater.

De plus, la langue d'enseignement semble encore une fois infléchir les pratiques, puisque le pourcentage moyen observé dans les milieux anglophones est de 60,3 %, comparativement à 47,8 % dans les milieux francophones.

Les moments clés des décisions en EHDAA

Tout au long du cheminement scolaire, y a-t-il des moments jugés plus opportuns que d'autres pour déclarer officiellement qu'un élève est handicapé

1. Cette vérification a été possible dans 212 des 217 milieux. Pour des raisons qui nous échappent, les cinq autres milieux n'avaient aucun élève déclaré EHDAA au cours de l'année 1991.

ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage? Que nous révèle là-dessus l'examen des pratiques des milieux d'enseignement du Québec?

L'entrée en 1re année du secondaire constitue nettement un moment important en matière de décisions de déclaration EHDAA. C'est un moment important non seulement pour faire des déclarations nouvelles ou des reconductions de déclaration, mais également des non-reconductions de déclaration concernant les élèves classés en EHDAA en septembre 1991, lorsqu'ils étaient, pour la plupart, en 6e année. Tout se passe donc comme si l'entrée au secondaire était un temps fort pour une grande opération de classement.

Par ailleurs, l'entrée en 1re année du primaire fournit, dans de nombreux milieux, l'occasion de procéder à de nouvelles déclarations. Cela est vérifiable (voir le tableau qui suit) sur les chapitres des difficultés légères et des difficultés graves d'apprentissage et même sur celui des troubles de la conduite et du comportement.

Classe de plus grande fréquence des déclarations EHDAA, caractérisant 20 % et plus des milieux où la pratique de classement touche au moins 10 élèves

Nature de la pratique de classement		Classe* de plus grande fréquence	Milieux présentant cette caractéristique (%)	(N)
Difficultés légères d'apprentissage	Déclarations nouvelles	1re secondaire 1re année	28 % 20 %	de 167
	Déclarations reconduites	3e année 4e année	26 % 24 %	de 166
	Déclarations non reconduites	1re secondaire	31 %	de 164
Difficultés graves d'apprentissage	Déclarations nouvelles	1re année 1re secondaire	36 % 30 %	de 86
	Déclarations reconduites	1re secondaire	56 %	de 155
	Déclarations non reconduites	1re secondaire	45 %	de 42
Troubles de conduite et de comportement	Déclarations nouvelles	1re année	43 %	de 56
	Déclarations reconduites	1re secondaire	27 %	de 104
	Déclarations non reconduites	1re secondaire 6e année	52 % 20 %	de 25
Autres: déficiences spécifiques, troubles sévères du développement, déficiences ou difficultés multiples	Déclarations nouvelles	---	---	---
	Déclarations reconduites	---	---	---
	Déclarations non reconduites	---	---	---

* La CLASSE est celle qui est atteinte par l'élève en septembre 1992, ce qui inclut la possibilité de la 1re année du secondaire.

Le seul autre fait notable suffisamment répandu concerne la reconduction de déclarations traitant de difficultés légères d'apprentissage. Dans un milieu

d'enseignement sur deux, on a tendance à prendre ce genre de décisions lorsque l'élève passe en 3e ou en 4e année du primaire. Il arrive donc fréquemment qu'un élève aux prises avec ce genre de difficultés à mi-chemin du parcours du primaire soit, pendant deux années consécutives, l'objet d'une déclaration EHDAA.

Les élèves les plus touchés

Tout comme dans le cas du redoublement, nous avons procédé, pour le classement EHDAA, à une vérification des pratiques au regard des différents groupes d'élèves. Il s'agissait donc de mesurer, dans chaque milieu d'enseignement, jusqu'à quel point chacun des types de décisions EHDAA touchait les huit différents groupes d'élèves décrits précédemment.

Les résultats (voir le tableau de la page suivante) confirment en quelque sorte la présence dominante des élèves qui, en septembre 1991, accusaient déjà un certain retard à l'école; il s'agit des élèves que nous appelons les «grands» et les «grandes». De façon assez générale, la déclaration en EHDAA paraît se faire d'abord et avant tout chez ces deux groupes d'élèves : dans les faits, les milieux d'enseignement accordent donc au critère du retard scolaire l'importance qu'il est suggéré de lui accorder lors de l'identification et de la déclaration officielle des élèves au 30 septembre de chaque année[1].

Cela dit, une nuance s'impose au sujet de la catégorie des troubles de la conduite et du comportement, dont certains ont déjà pu dire qu'elle était une catégorie «masculine». Le fait est que le groupe des «grandes» n'est plus incontestablement visé par les décisions de type EHDAA lorsque ces décisions touchent les troubles de la conduite et du comportement. Il arrive même que ce soit un autre groupe de garçons, celui des «cadets», qui constitue dans plusieurs milieux d'enseignement la cible principale de ce type de classement. On invoque fréquemment la moins grande maturité des «cadets», surtout au premier cycle du primaire, pour expliquer leur surreprésentation chez les redoublants. Or, il est possible que, dans plusieurs milieux d'enseignement, cette prétendue caractéristique des «cadets» les conduise également au type de classement EHDAA indiqué.

Au sujet de la catégorie des troubles de la conduite et du comportement, on remarquera en outre que dans 91 % des milieux d'enseignement les «grands» constituent le groupe d'élèves le plus sujet à voir leur déclaration reconduite, ce qui donne une certaine permanence à leur classement.

1. Les définitions des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage sont contenues dans l'Instruction annuelle sur la formation générale des jeunes ainsi que dans les Conventions collectives des enseignantes et des enseignants. Depuis 1992, le ministère de l'Éducation suggère également aux milieux d'enseignement une interprétation commune de ces définitions (Publication 51-5365).

Groupe de plus grande fréquence des déclarations EHDAA, caractérisant 20 % et plus des milieux où la pratique de classement touche au moins 10 élèves

Nature de la pratique de classement		Groupe de plus grande fréquence	Milieux présentant cette caractéristique (%)	(N)
Difficultés légères d'apprentissage	Déclarations nouvelles	Grandes Grands	36 % 34 %	de 139
	Déclarations reconduites	Grands Grandes	62 % 29 %	de 164
	Déclarations non reconduites	Grandes Grands	46 % 34 %	de 150
Difficultés graves d'apprentissage	Déclarations nouvelles	Grands Grandes	56 % 36 %	de 84
	Déclarations reconduites	Grands Grandes	70 % 26 %	de 172
	Déclarations non reconduites	Grandes Grands	53 % 44 %	de 45
Troubles de conduite et de comportement	Déclarations nouvelles	Grands Cadets	53 % 22 %	de 55
	Déclarations reconduites	Grands	91 %	de 116
	Déclarations non reconduites	Grands	83 %	de 30
Autres: déficiences spécifiques, troubles sévères du développement, déficiences ou difficultés multiples	Déclarations nouvelles	---	---	---
	Déclarations reconduites	Grandes Grands	62 % 34 %	de 130
	Déclarations non reconduites	---	---	---

-5-

FAITS SAILLANTS ET INTERPRÉTATION

Résumé des faits saillants

Redoublement

Fréquence selon les milieux : entre 0 % et 10 % des élèves ont redoublé en 1992.

Classe la plus redoublée : la 1re année est, en règle générale, la classe la plus redoublée, mais la 3e année, en milieu francophone, et la 6e année, en milieu anglophone, ont une importance non négligeable.

Élèves les plus exposés au redoublement : généralement, il s'agit des garçons. Toutefois, les garçons nés en juillet, août et septembre, ainsi que les garçons dont la langue maternelle ne correspond pas à la langue d'enseignement sont particulièrement à risque. En milieu francophone, il arrive aussi que les garçons déjà en retard d'au moins un an soient fortement exposés au redoublement, ce qui les destine bien souvent à passer au secondaire sans avoir terminé leur primaire.

Relation redoublement-EHDAA : en règle générale, un redoublant sur deux sera en plus classé EHDAA (la notion de retard scolaire fait partie, rappelons-le, de la définition des difficultés légères ou graves d'apprentissage, catégories regroupant les trois quarts des élèves déclarés); en sens opposé, environ 18 % des élèves déclarés en 1992 se trouvent à redoubler au cours de l'année en question, le risque augmentant avec la gravité des difficultés décelées; enfin, une même tendance prévaut en milieu francophone comme en milieu anglophone, à l'effet que plus on a recours au redoublement plus on fait de déclarations de type EHDAA.

Déclaration de type EHDAA

Importance selon les milieux : pour la période visée par l'étude, soit 1991-1992 et 1992-1993, entre 0 % et 38 % des élèves font l'objet d'une déclaration.

Proportion de reconduction de déclaration sur l'ensemble des décisions relatives à l'EHDAA : plus la difficulté déclarée de l'élève est grave, plus la décision, on s'y attend, sera reconduite. Indépendamment de cela, on note que quatre milieux d'enseignement sur dix affichent une proportion assez basse (au-dessous de 40 %) ou assez élevée (au-dessus de 60 %) de reconduction de déclaration.

Moment privilégié des décisions en EHDAA : l'entrée au secondaire marque un temps fort pour la prise de décisions en EHDAA. Quant au passage de la maternelle à la 1re année, il est particulièrement l'occasion des nouvelles déclarations. Enfin, la reconduction de déclarations de type «difficultés légères d'apprentissage» est significativement fréquente au milieu du primaire, soit en 3e et en 4e année.

Élèves les plus touchés en EHDAA : étant donné les définitions officielles et l'interprétation qu'en propose le ministère de l'Éducation, toutes les décisions en EHDAA sont marquées par une présence relativement dominante des élèves

ayant déjà pris du retard scolaire. Par ailleurs, dans la plupart des milieux, la catégorie des troubles de la conduite et du comportement est davantage réservée aux «grands» et parfois même aux «cadets», ce qui porte à la désigner comme une catégorie masculine.

Interprétation

Comme on a pu le voir, les pratiques courantes de classement des élèves de la maternelle et du primaire adoptées par les milieux d'enseignement du Québec en 1992 montrent certaines ressemblances, voire certaines constantes. En contrepartie, elles révèlent de grandes différences, aussi bien dans le degré de recours au redoublement et à la déclaration EHDAA que dans les modalités de ce recours.

S'il y a parfois d'aussi grandes différences, il y a tout lieu de croire qu'elles sont explicables à la fois par le facteur temps, le facteur élèves et le facteur personnel de l'éducation.

Le facteur temps

Il est à peu près certain que, à effectif scolaire sensiblement égal, un même milieu d'enseignement aura, quelques années plus tard, des pratiques de classement légèrement différentes. Changement voulu et planifié par le milieu lui-même, comportement cyclique involontaire ou dépendance vis-à-vis d'une mode passagère, le temps expliquerait donc une partie des pratiques de classement des milieux d'enseignement. Mentionnons quelques éléments permettant de croire que les pratiques de classement changent.

Nous avons parlé précédemment de cette mode américaine pour le redoublement de la maternelle au cours des années 80.

Nous avons également mentionné que les milieux où l'enseignement se donne en anglais semblaient avoir considérablement réduit leur recours au redoublement au cours des dernières années.

Par ailleurs, l'indicateur concernant la proportion des enfants de 12 ans qui n'ont pas atteint le secondaire (un des indicateurs sur la situation de l'enseignement primaire et secondaire publiés annuellement par le ministère de l'Éducation) montre bien que le redoublement a connu au Québec une plus grande popularité vers la fin des années 70, en a perdu durant la première moitié des années 80, pour en regagner ensuite durant la seconde moitié.

Enfin, on a pu observer[1] ailleurs que l'évolution des taux d'échecs étonnait par son caractère cyclique, comme si les décisions de l'école connaissaient des périodes de mansuétude alternant avec des périodes de rigueur.

1. Voir G. Bastin et A. Roosen. *L'école malade de l'échec*, éditions universitaires, De Boeck-Wesmael, Bruxelles, 1990.

Le facteur élèves

Vraisemblablement, la très grande majorité des décisions de classement prises par les écoles s'appuient sur l'état réel, objectif, du développement de l'élève et de son adaptation à la vie scolaire. Par conséquent, si les pratiques de classement observées dans certains milieux d'enseignement s'écartent trop nettement de la moyenne, il faut d'abord chercher des explications du côté des élèves.

Les conditions socio-économiques des élèves, en particulier, passent pour avoir un effet déterminant sur les taux d'échec et d'abandon scolaires. Il est possible qu'elles déterminent également l'importance du recours aux modes de classement associés à la difficulté ou à l'échec scolaire.

La composition démographique de l'effectif scolaire d'un milieu peut également, dans certains cas, expliquer certains écarts dans les pratiques de classement. Grosso modo, nous savons que la proportion de garçons dans un milieu donné peut être aussi basse que 46 % mais qu'elle peut monter aussi haut que 56 %. Dans ce dernier cas il est évident qu'il y a beaucoup plus de chances d'observer une fréquence élevée de redoublement, puisque les garçons y sont plus exposés que les filles.

Le facteur personnel de l'éducation

S'il est raisonnable de croire que la bonne décision de classement est généralement prise pour le bon élève, certaines caractéristiques des pratiques des milieux laissent cependant à penser que les choix du personnel de l'éducation jouent également un rôle important. Que ces choix découlent de convictions d'ordre pédagogique ou de contraintes liées à l'organisation scolaire, peu importe. En ce qui a trait au recours au redoublement et à la déclaration EHDAA, les choix d'ordre pédagogique pourraient peut-être expliquer une partie des écarts, parfois considérables entre les milieux d'enseignement, qui ne peut vraisemblablement provenir entièrement des différences d'effectifs scolaires. Quant au meilleur moment du redoublement, la préférence du personnel de l'éducation pourrait expliquer qu'un même élève redouble au second cycle plutôt qu'au premier cycle. Et ainsi de suite.

En résumé

L'étude du classement des élèves à l'école primaire peut paraître moins importante du fait que, jusqu'à leur entrée à l'école secondaire, trois élèves sur quatre environ n'auront jamais eu à redoubler, n'auront pas non plus fait l'objet d'une déclaration EHDAA et n'auront connu à la fin de chacune des années scolaires que la promotion régulière.

C'est en raison du «quatrième élève» que l'étude du classement des élèves à l'école primaire prend toute son importance stratégique.

Bien qu'il n'y ait pas de raisons de douter que la majorité des décisions de classement soient «bonnes», les milieux d'enseignement doivent se demander si leurs pratiques de classement répondent adéquatement, comme ils le souhaitent, aux besoins de ce quatrième élève. Si une partie de ces pratiques, même mince, n'y répond pas, c'est elle qui risque de compromettre l'objectif d'égalisation des chances de réussite en éducation, toutes les possibilités de classement n'ayant évidemment pas, pour un même élève, la même portée d'avantages et d'inconvénients.

-6-

STATISTIQUES SOMMAIRES SUR LES PRATIQUES DE CLASSEMENT DE CHACUN DES MILIEUX EN 1992

Notes explicatives

Les statistiques qui suivent portent d'abord sur la question du redoublement : pourcentage d'élèves redoublant en 1992, classe la plus touchée, groupe d'élèves le plus touché.

Elles portent ensuite sur le dernier classement au primaire des élèves qui passent au secondaire en accusant du retard. Pour chacun des milieux d'enseignement, nous avons calculé, chez les élèves qui passent au secondaire en septembre 1992, le pourcentage d'élèves âgés alors d'au moins 13 ans, c'est-à-dire le pourcentage des élèves ayant pris du retard au primaire. Dans les tableaux suivants, ce pourcentage est toutefois décomposé selon que le dernier classement de l'élève au primaire en 1991 atteignait ou non la 6e année.

Les statistiques portent enfin sur la déclaration d'élèves EHDAA : elles présentent le pourcentage d'élèves déclarés au cours de deux années consécutives (1991 et 1992) et décrivent plus particulièrement les décisions de reconduction de déclaration.

Le cas échéant, la présentation de déciles permet de mieux situer la position relative de chacun des milieux d'enseignement.

Quant à la donnée appelée «Intensité», elle indique jusqu'à quel point une classe ou un groupe d'élèves est plus touché par un type de classement que ce que l'importance numérique relative de cette classe ou de ce groupe d'élèves dans l'ensemble de l'effectif scolaire du milieu d'enseignement laisserait normalement supposer.

Milieux publics (P) ou privés (p) dispensant l'enseignement en français (F) ou en anglais (A) selon la carte scolaire de l'année 1991-1992	Nombre d'élèves inscrits en 1991 et aussi en 1992	REDOUBLEMENT						Pourcentage d'élèves passant en 1re sec. en 1992 avec du retard, selon leur dernier classement au primaire en 1991		DÉCLARATION D'ÉLÈVES EHDAA					
		Élèves redoublant en 1992		Classe 1991 la plus touchée		Groupe le plus touché				Élèves déclarés en 1991 ou en 1992		Reconduction de déclaration, de 1991 à 1992					
												Importance relative		Classe 1992 la plus touchée		Groupe le plus touché	
		%	Décile	Classe	Intensité	Groupe	Intensité	Au moins une 6e	Moins qu'une 6e	%	Décile	%	Décile	Classe	Intensité	Groupe	Intensité
RÉGION DU BAS-SAINT-LAURENT																	
La Mitis (P,F)	1702	6,7	10	1re	1,7	Grandes	2,4	20,5	4,3	28,4	10	52,0	7	3e	1,4	Grands	3,3
La Neigette (P,F)	5477	2,6	2	3e	1,7	Alloph(♀)	4,9	14,2	3,0	17,2	6	57,5	8	4e	1,5	Grands	5,5
Vallée de la Matapédia (P,F)	2327	4,6	7	1re	1,6	Grandes	2,1	20,6	2,3	14,1	4	43,2	4	Sec.1	1,3	Grandes	5,1
de Matane (P,F)	2371	4,1	6	3e	1,7	Alloph(♂)	12,2	27,5	1,3	14,2	4	56,5	8	6e	1,4	Grands	4,2
des Basques (P,F)	1182	4,2	6	5e	1,8	Cadets	1,4	21,3	0,6	20,2	7	39,3	3	Sec.1	2,2	Grandes	5,8
Des Frontières (P,F)	624	3,5	4	1re	2,3	Cadets	3,3	30,7	0,0	14,3	4	42,7	4	Sec.1	2,3	Grands	5,4
Des Montagnes (P,F)	888	4,6	7	3e	2,1	Cadets	2,8	24,5	0,0	15,2	4	43,0	4	6e	1,8	Grands	5,5
Jean Chapais (P,F)	1204	3,0	3	3e	1,5	Cadets	2,0	21,3	1,0	29,2	10	71,0	10	4e	1,2	Grands	4,1
de Rivière-du-Loup (P,F)	3317	3,3	4	1re	2,7	Alloph(♂)	6,1	11,2	1,4	18,7	6	42,0	4	4e	1,4	Grandes	5,2
de Témiscouata (P,F)	1053	3,5	4	3e	2,3	Aînés	1,6	23,5	2,7	15,1	4	50,9	6	Sec.1	1,6	Grandes	6,5
de La Pocatière (P,F)	1428	2,0	2	1re	2,8	Grandes	2,6	15,0	4,2	10,7	2	51,0	7	Sec.1	1,5	Grands	6,2
RÉGION DU SAGUENAY — LAC-SAINT-JEAN																	
du Lac Saint-Jean (P,F)	6230	6,0	9	1re	1,5	Alloph(♀)	16,7	18,4	0,4	12,3	2	38,9	3	Sec.1	1,7	Grands	5,0
De La Jonquière (P,F)	7225	3,5	4	6e	1,4	Alloph(♀)	2,9	16,5	4,0	17,8	6	49,6	6	6e	1,3	Grands	6,4
De La Jonquière (P,A)	141	1,4	1	1re	3,7	Cadets	23,5	15,8	0,0	7,8	1	81,8	10	5e	2,0	Grands	6,0
de Dolbeau (P,F)	1152	5,8	9	6e	2,2	Grandes	1,6	21,4	3,6	16,7	5	47,4	6	2e	1,7	Grands	5,9
Le Vallière (P,F)	1915	1,5	1	1re	2,1	Cadets	1,9	12,6	0,3	13,5	3	44,0	5	3e	2,0	Grands	5,7
de Normandin (P,F)	1332	4,9	8	1re	1,7	Cadets	2,5	24,6	0,0	21,8	8	41,0	3	Sec.1	1,9	Grands	6,2
Vallée-de-Mistassini (P,F)	1343	3,6	5	6e	1,9	Aînés	1,5	27,2	0,0	25,0	10	49,7	6	3e	1,2	Grands	3,3
Roberval (P,F)	2118	3,6	5	3e	1,7	Grands	3,1	15,3	4,0	16,0	5	51,0	7	Sec.1	1,8	Grands	6,8
Baie-des-Ha! Ha! (P,F)	2725	3,1	3	6e	1,6	Cadets	1,6	19,0	0,9	23,6	9	57,9	8	6e	1,5	Grands	4,9
de Chicoutimi (P,F)	4818	4,0	6	6e	1,9	Alloph(♂)	6,3	21,4	1,6	20,7	8	48,5	6	3e	1,3	Grands	5,5

Milieux publics (P) ou privés (p) dispensant l'enseignement en français (F) ou en anglais (A) (selon la carte scolaire de l'année 1991-1992)	Nombre d'élèves inscrits en 1991 et aussi en 1992	REDOUBLEMENT						Pourcentage d'élèves passant en 1re sec. en 1992 avec du retard, selon leur dernier classement au primaire en 1991		DÉCLARATION D'ÉLÈVES EHDAA					
		Élèves redoublant en 1992		Classe 1991 la plus touchée		Groupe le plus touché				Élèves déclarés en 1991 ou en 1992		Reconduction de déclaration, de 1991 à 1992			
												Importance relative		Classe 1992 la plus touchée		Groupe le plus touché	
		%	Décile	Classe	Intensité	Groupe	Intensité	Au moins une 6e	Moins qu'une 6e	%	Décile	%	Décile	Classe	Intensité	Groupe	Intensité
Saguenay (P,F)	242	3,7	5	1re	3,0	Cadets	4,1	15,8	0,0	25,2	10	29,5	1	5e	1,6	Grands	4,5
Saguenay (P,A)	131	6,1	9	4e	3,0	Aînés	1,6	25,0	0,0	21,4	8	53,6	7	3e	1,4	Grands	4,7
Vallin (P,F)	3685	4,3	7	6e	2,2	Cadets	1,4	28,0	0,2	20,5	7	33,7	2	5e	1,4	Grands	5,1
RÉGION DE QUÉBEC																	
Gouffre (P,F)	1308	2,1	2	2e	2,0	Cadets	2,6	23,7	0,5	16,8	5	50,9	6	6e	1,6	Grands	5,1
Laure-Conan (P,F)	1825	4,3	6	6e	1,8	Cadets	1,6	18,1	1,8	17,4	6	70,3	10	5e	1,3	Grands	6,5
Ancienne-Lorette (P,F)	3196	2,6	2	1re	1,6	Alloph(♀)	12,8	16,2	1,4	13,2	3	43,0	4	5e	1,4	Grands	7,9
de La Jeune Lorette (P,F)	6434	2,8	3	1re	1,6	Cadets	1,5	16,3	1,6	20,5	7	39,2	3	5e	1,2	Grands	4,3
Montcalm (P,F)	1729	3,4	4	4e	1,7	Cadettes	1,8	20,6	0,4	12,2	2	31,8	2	2e	1,7	Grands	6,5
de Charlesbourg (P,F)	3458	3,8	5	1re	2,6	Alloph(♂)	3,3	16,5	2,2	21,1	8	50,1	6	2e	1,3	Grandes	4,2
Des Îlets (P,F)	4583	2,6	2	4e	1,8	Alloph(♂)	19,3	17,0	3,9	19,3	7	43,6	5	4e	1,4	Grands	5,4
Beauport (P,F)	5022	3,5	4	1re	2,0	Cadets	1,9	22,8	1,1	16,8	5	48,6	6	6e	1,6	Grands	4,3
Côte-de-Beaupré (P,F)	1908	4,1	6	1re	2,0	Grands	2,7	20,0	5,6	13,5	3	63,2	9	3e	1,8	Grands	6,2
Chutes-Montmorency (P,F)	2049	5,5	8	1re	1,7	Cadets	1,8	24,6	0,0	14,7	4	42,9	4	3e	1,9	Grands	3,9
de Portneuf (P,F)	1469	1,8	1	1re	2,2	Grands	2,7	13,0	0,8	16,9	5	60,5	9	Sec.1	1,5	Grandes	6,1
Grand-Bois (P,F)	865	1,9	1	1re	4,4	Grandes	2,7	10,8	0,0	23,5	9	53,8	7	Sec.1	1,3	Grandes	5,4
Monseigneur Vachon (P,F)	1741	3,3	4	5e	2,1	Grands	1,7	18,8	1,3	19,8	7	44,9	5	4e	1,7	Grands	4,5
des Découvreurs (P,F)	6702	2,3	2	1re	1,9	Cadets	2,3	14,5	0,3	14,3	4	43,5	5	4e	1,2	Grandes	4,8
Découvreurs (P,A)	449	4,5	7	1re	3,1	Cadets	1,4	15,8	0,0	15,8	5	39,4	3	5e	2,5	Grands	5,9
Découvreurs (p,F)	722	3,3	4	3e	2,0	Alloph(♀)	4,3	17,2	4,1	12,9	3	79,6	10	6e	1,9	Grands	8,6
Greater Québec (P,F)	523	6,1	9	6e	1,7	Alloph(♂)	2,2	21,5	1,3	26,0	10	50,0	6	6e	1,4	Grands	3,5
Greater Québec (P,A)	509	1,0	1	3e	3,2	Cadets	3,5	23,1	0,0	20,4	7	62,5	9	5e	1,6	Grands	4,7
de Québec (CECQ) (P,F)	5767	6,3	9	1re	2,1	Grands	2,2	17,8	10,9	19,5	7	52,0	7	Sec.1	1,4	Grands	4,7

Milieux publics (P) ou privés (p) dispensant l'enseignement en français (F) ou en anglais (A) selon la carte scolaire de l'année 1991-1992		Nombre d'élèves inscrits en 1991 et aussi en 1992	REDOUBLEMENT						Pourcentage d'élèves passant en 1re sec. en 1992 avec du retard, selon leur dernier classement au primaire en 1991		DÉCLARATION D'ÉLÈVES EHDAA							
			Élèves redoublant en 1992		Classe 1991 la plus touchée		Groupe le plus touché				Élèves déclarés en 1991 ou en 1992		Reconduction de déclaration, de 1991 à 1992					
													Importance relative		Classe 1992 la plus touchée		Groupe le plus touché	
			%	Décile	Classe	Intensité	Groupe	Intensité	Au moins une 6e	Moins qu'une 6e	%	Décile	%	Décile	Classe	Intensité	Groupe	Intensité
RÉGION DE MAURICIE — BOIS-FRANCS																		
de Victoriaville	(P,F)	4766	4,3	6	1re	1,8	Cadets	1,6	19,3	4,7	16,6	5	34,8	2	Sec.1	1,5	Grands	5,4
Prince-Daveluy	(P,F)	1379	5,8	9	2e	2,1	Alloph(♂)	3,4	18,1	1,8	21,8	8	27,7	1	2e	2,9	Grands	4,4
Jean-Rivard	(P,F)	1908	3,1	3	6e	1,8	Grandes	3,3	13,8	1,0	8,2	1	43,9	5	6e	1,5	Grands	9,0
de Warwick	(P,F)	1386	4,8	7	5e	1,7	Cadets	2,7	17,6	0,5	12,8	3	41,0	3	6e	1,5	Grands	7,4
Val-Mauricie	(P,F)	3228	3,9	5	1re	2,1	Alloph(♀)	4,3	9,6	2,9	10,5	2	48,8	6	2e	1,7	Grands	10,4
de Grand'Mère	(P,F)	2031	4,8	8	1re	2,2	Alloph(♂)	20,7	20,1	1,6	16,4	5	32,7	2	3e	2,2	Grands	6,0
du Haut-St-Maurice	(P,F)	1409	6,1	9	4e	1,5	Grands	2,5	21,1	4,8	8,4	1	56,8	8	Sec.1	2,0	Grands	6,6
de Normandie	(P,F)	1277	2,8	3	1re	3,5	Cadets	1,9	14,7	0,9	19,7	7	38,5	3	4e	1,3	Grandes	6,0
de Shawinigan	(P,F)	1423	3,1	3	1re	4,0	Cadets	2,5	14,1	2,3	19,8	7	30,9	1	Sec.1	1,6	Grands	6,0
Les Becquets	(P,F)	719	3,2	3	1re	2,0	Cadettes	1,6	25,9	0,9	15,7	5	30,1	1	Sec.1	2,0	Grands	5,2
Lac-St-Pierre	(P,F)	1741	3,7	5	1re	2,0	Cadets	1,9	21,1	5,9	16,7	5	38,5	3	Sec.1	1,7	Grands	5,8
Port-Royal	(P,F)	2321	3,1	3	1re	2,1	Cadets	1,9	23,5	0,9	6,2	1	38,5	3	Sec.1	3,0	Grands	7,1
des Chênes	(P,F)	9337	3,5	4	1re	2,0	Alloph(♂)	2,8	18,0	2,1	15,3	4	40,6	3	6e	1,5	Grands	4,8
Samuel-De Champlain	(P,F)	5128	5,2	8	1re	2,2	Alloph(♂)	2,7	17,6	7,6	14,8	4	29,1	1	Sec.1	1,6	Grands	5,6
de Trois-Rivières	(P,F)	3099	7,8	10	1re	2,1	Alloph(♂)	2,6	21,8	2,1	24,7	9	51,4	7	Sec.1	1,3	Grands	3,3
de Trois-Rivières	(P,A)	164	1,8	1	1re	7,1	Ainées	3,2	26,1	0,0	16,5	5	29,6	1	3e	3,6	Grands	8,8
de Chavigny	(P,F)	3229	3,7	5	1re	1,6	Alloph(♂)	6,7	18,5	1,7	9,7	2	41,4	4	5e	1,6	Grands	7,7
de Grandpré	(P,F)	1677	6,8	10	1re	1,7	Grands	2,4	18,8	6,6	10,6	2	38,8	3	1re	1,8	Grands	5,9
St-Maurice	(P,F)	320	3,1	3	1re	1,9	Cadets	5,2	16,7	0,0	18,8	7	33,3	2	6e	1,7	Grandes	3,8
RÉGION DE L'ESTRIE																		
de l'Asbesterie	(P,F)	1574	3,2	3	3e	2,0	Cadets	1,8	13,3	0,4	20,0	7	39,0	3	Sec.1	1,3	Grands	6,1
de Coaticook	(P,F)	1857	3,4	4	1re	2,2	Grands	2,2	16,7	2,0	13,8	3	47,5	6	3e	1,4	Grands	6,8

Milieux publics (P) ou privés (p) dispensant l'enseignement en français (F) ou en anglais (A) selon la carte scolaire de l'année 1991-1992	Nombre d'élèves inscrits en 1991 et aussi en 1992	REDOUBLEMENT						Pourcentage d'élèves passant en 1re sec. en 1992 avec du retard, selon leur dernier classement au primaire en 1991		DÉCLARATION D'ÉLÈVES EHDAA					
		Élèves redoublant en 1992		Classe 1991 la plus touchée		Groupe le plus touché				Élèves déclarés en 1991 ou en 1992		Reconduction de déclaration, de 1991 à 1992			
												Importance relative		Classe 1992 la plus touchée		Groupe le plus touché	
		%	Décile	Classe	Intensité	Groupe	Intensité	Au moins une 6e	Moins qu'une 6e	%	Décile	%	Décile	Classe	Intensité	Groupe	Intensité
La Sapinière (P,F)	1586	5,4	8	1re	1,6	Cadets	2,0	32,9	1,8	22,0	8	44,4	5	5e	1,4	Grands	3,1
du Lac-Mégantic (P,F)	1869	4,7	7	3e	1,9	Grands	1,9	17,0	3,3	18,7	6	42,7	4	5e	1,5	Grands	6,1
de Magog (P,F)	2570	4,6	7	1re	2,0	Grandes	3,0	15,1	3,8	23,1	9	49,7	6	3e	1,4	Grands	4,6
Morilac (P,F)	1979	1,9	1	5e	2,0	Grande	2,2	18,1	0,3	19,1	7	53,2	7	Sec.1	1,4	Grande	5,5
de Sherbrooke (P,F)	12751	4,3	6	1re	1,5	Alloph(ð)	2,7	24,2	0,8	21,2	8	46,3	5	4e	1,2	Grands	3,7
Eastern Townships (P,A)	1929	3,9	5	1re	3,8	Cadets	2,3	21,1	1,5	35,6	10	66,8	10	5e	1,3	Grands	3,1
RÉGION DE MONTRÉAL																	
Jérôme-Le Royer (P,F)	9229	4,0	6	1re	1,9	Alloph(ð)	1,9	21,0	3,3	21,5	8	40,8	3	3e	1,3	Grands	3,8
Jérôme-Le Royer (P,A)	1724	0,8	1	6e	2,8	Cadets	2,7	12,9	0,0	12,8	3	55,7	8	Sec.1	1,6	Grande	7,1
de Lakeshore (P,F)	2062	1,6	1	1re	1,6	Aînée	2,2	13,9	0,0	15,8	5	58,0	8	4e	1,6	Grands	4,8
de Lakeshore (P,A)	5743	0,8	1	1re	1,7	Alloph(ð)	2,4	11,6	0,0	17,5	6	81,2	10	6e	1,5	Grands	4,7
Baldwin-Cartier (P,F)	6951	2,8	3	1re	1,6	Grandes	2,4	14,9	1,7	24,4	9	45,5	5	5e	1,2	Grande	4,9
Baldwin-Cartier (P,A)	4052	1,4	1	3e	2,1	Cadets	1,8	10,4	0,2	19,4	7	57,6	8	6e	1,4	Grands	5,3
Baldwin-Cartier (p,F)	1384	2,1	2	1re	1,9	Grande	3,0	13,0	0,0	1,2	1	0,0	1	--	---	--	---
Baldwin-Cartier (p,A)	799	0,8	1	2e	4,7	Cadets	3,0	8,6	0,0	0,6	1	0,0	1	--	---	--	---
du Sault-Saint-Louis (P,F)	4788	5,2	8	1re	1,7	Alloph(♀)	2,0	23,0	1,4	12,4	2	44,0	5	6e	1,8	Grands	4,2
du Sault-Saint-Louis (P,A)	1540	2,3	2	6e	2,1	Alloph(ð)	2,6	19,2	0,5	7,9	1	53,3	7	6e	2,1	Grands	5,9
Sainte-Croix (P,F)	4889	5,0	8	1re	1,4	Alloph(ð)	2,0	19,6	0,9	24,2	9	41,0	3	4e	1,2	Grands	3,0
Sainte-Croix (p,F)	2779	3,0	3	2e	2,0	Grandes	3,6	5,4	5,9	5,6	1	87,9	10	3e	2,1	Grands	13,0
Sainte-Croix (p,A)	1120	4,3	6	6e	2,4	Alloph(ð)	2,4	6,5	6,5	20,7	8	90,5	10	3e	1,4	Grands	4,0
de Verdun (P,F)	2599	4,7	7	1re	1,7	Alloph(ð)	2,6	37,4	0,9	23,6	9	35,3	2	3e	1,6	Grands	3,4
de Verdun (P,A)	207	4,8	8	1re	2,4	Cadets	3,9	32,4	0,0	23,2	9	33,3	2	4e	1,9	Grands	4,7
du Grand MTL (CEPGM) (P,F)	7895	7,4	10	1re	2,1	Alloph(ð)	1,8	34,9	3,4	22,7	9	54,3	8	5e	1,3	Grande	2,7

Milieux publics (P) ou privés (p) dispensant l'enseignement en français (F) ou en anglais (A) (selon la carte scolaire de l'année 1991-1992)	Nombre d'élèves inscrits en 1991 et aussi en 1992	REDOUBLEMENT						Pourcentage d'élèves passant en 1re sec. en 1992 avec du retard, selon leur dernier classement au primaire en 1991		DÉCLARATION D'ÉLÈVES EHDAA					
		Élèves redoublant en 1992		Classe 1991 la plus touchée		Groupe le plus touché				Élèves déclarés en 1991 ou en 1992		Reconduction de déclaration, de 1991 à 1992			
												Importance relative		Classe 1992 la plus touchée		Groupe le plus touché	
		%	Décile	Classe	Intensité	Groupe	Intensité	Au moins une 6e	Moins qu'une 6e	%	Décile	%	Décile	Classe	Intensité	Groupe	Intensité
du Grand MTL (CEPGM) (P,A)	10195	2,8	3	1re	1,9	Cadets	1,8	18,9	0,1	21,2	8	68,2	10	6e	1,4	Grands	3,2
de Montréal (CECM) (P,F)	44544	7,8	10	1re	1,8	Alloph(♂)	2,0	22,6	11,1	12,7	3	52,6	7	4e	1,3	Grands	3,9
de Montréal (CECM) (P,A)	5024	3,8	5	5e	1,6	Grandes	1,8	22,2	3,6	8,0	1	50,2	6	5e	1,8	Grands	5,8
de Montréal (CECM) (p,F)	8209	3,9	5	1re	2,0	Grands	3,2	15,1	2,2	8,3	1	90,1	10	6e	1,5	Grands	6,4
de Montréal (CECM) (p,A)	2988	1,1	1	2e	1,5	Grands	4,8	8,6	0,0	3,8	1	62,6	9	Sec.1	1,4	Grandes	10,9
RÉGION DE L'OUTAOUAIS																	
Haute Gatineau (P,F)	1487	6,8	10	1re	2,5	Cadets	1,5	30,1	7,3	18,0	6	30,0	1	Sec.1	2,2	Grands	4,0
d'Aylmer (P,F)	3121	4,1	6	1re	3,5	Cadets	1,9	22,1	4,8	21,3	8	38,3	3	3e	1,7	Grands	4,5
d'Aylmer (P,A)	504	5,4	8	1re	2,9	Alloph(♂)	5,3	25,0	6,7	28,8	10	42,1	4	4e	1,5	Grands	4,1
des Draveurs (P,F)	10696	8,1	10	1re	1,8	Cadets	1,7	30,1	4,1	20,4	7	43,6	5	Sec.1	1,4	Grands	3,6
des Draveurs (P,A)	220	4,5	7	2e	2,4	Cadettes	3,9	21,2	0,0	11,4	2	48,0	6	6e	1,7	Alloph(♂)	2,8
de Outaouais-Hull (P,F)	4924	6,5	10	1re	1,8	Alloph(♂)	2,3	28,1	2,2	22,8	9	53,2	7	6e	1,6	Grands	4,5
de Pontiac (P,F)	758	4,7	7	6e	2,1	Cadettes	1,6	15,2	0,0	11,5	2	60,9	9	6e	1,9	Grandes	6,8
de Pontiac (P,A)	223	1,3	1	Mat	2,5	Cadets	2,7	38,2	0,0	14,3	4	78,1	10	Sec.1	3,1	Grandes	4,5
Seigneurie (P,F)	1245	4,0	6	1re	1,7	Cadets	1,9	21,1	2,4	12,5	3	72,4	10	3e	1,4	Grands	5,5
Vallée-de-la-Lièvre (P,F)	2739	6,0	9	1re	2,0	Grands	1,6	23,4	4,8	17,5	6	52,6	7	2e	1,4	Grands	5,3
de Western Québec (P,F)	376	6,4	9	1re	2,5	Alloph(♂)	2,6	39,6	2,1	34,6	10	31,5	2	2e	1,9	Grands	2,5
de Western Québec (P,A)	2851	3,4	4	6e	1,9	Alloph(♀)	2,7	23,0	1,3	30,1	10	55,4	8	6e	1,4	Grands	3,3
RÉGION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE																	
Rouyn-Noranda (P,F)	4397	5,6	9	1re	2,1	Cadets	2,1	28,5	3,4	13,6	3	52,9	7	5e	1,5	Grands	4,0
Lac-Témiscamingue (P,F)	1909	6,3	9	6e	1,4	Cadets	2,0	23,1	2,4	22,2	9	43,9	5	5e	1,2	Grands	5,0
Lac-Témiscamingue (P,A)	142	4,2	6	1re	2,3	Aînés	2,6	17,4	0,0	26,8	10	57,9	8	3e	1,4	Grands	3,0
Harricana (P,F)	2592	3,3	4	5e	1,7	Grands	1,5	24,3	3,5	20,1	7	71,0	10	6e	1,5	Grands	4,1

Milieux publics (P) ou privés (p) dispensant l'enseignement en français (F) ou en anglais (A) (selon la carte scolaire de l'année 1991-1992)	Nombre d'élèves inscrits en 1991 et aussi en 1992	REDOUBLEMENT						Pourcentage d'élèves passant en 1re sec. en 1992 avec du retard, selon leur dernier classement au primaire en 1991		DÉCLARATION D'ÉLÈVES EHDAA							
		Élèves redoublant en 1992		Classe 1991 la plus touchée		Groupe le plus touché				Élèves déclarés en 1991 ou en 1992		Reconduction de déclaration, de 1991 à 1992					
												Importance relative		Classe 1992 la plus touchée		Groupe le plus touché	
		%	Décile	Classe	Intensité	Groupe	Intensité	Au moins une 6e	Moins qu'une 6e	%	Décile	%	Décile	Classe	Intensité	Groupe	Intensité
de Barraute-Senneterre (P,F)	922	10,5	10	1re	1,7	Cadets	2,4	30,4	3,2	20,9	8	43,5	5	Sec.1	1,6	Grands	4,3
Abitibi (P,F)	3095	5,5	9	6e	1,6	Alloph(♀)	9,0	28,4	0,6	21,5	8	44,1	5	6e	1,5	Grands	3,4
de Malartic (P,F)	919	5,2	8	1re	1,7	Grands	2,6	17,8	6,5	23,1	9	52,8	7	3e	1,6	Grands	5,5
de Val d'Or (P,F)	2767	4,2	6	1re	1,9	Alloph(♀)	4,4	19,0	0,7	29,9	10	47,0	6	6e	1,3	Grands	3,6
RÉGION DE LA CÔTE-NORD																	
de Baie-Comeau (P,F)	769	1,6	1	3e	2,4	Alloph(♀)	21,4	17,5	0,0	18,1	6	49,6	6	Sec.1	1,1	Grandes	5,1
de Manicouagan (P,F)	3584	2,1	2	1re	2,2	Grands	1,8	14,8	0,7	14,9	4	39,6	3	3e	1,4	Grands	5,4
de Manicouagan (p,F)	296	2,7	2	3e	3,3	Grandes	1,9	16,1	0,0	0,3	1	0,0	1	--	---	--	---
de Tadoussac (P,F)	668	2,4	2	1re	2,6	Cadets	3,7	15,6	1,1	20,1	7	50,0	6	Sec.1	1,6	Grandes	5,4
de la Moyenne-Côte-Nord (P,F)	695	3,0	3	1re	2,4	Cadets	2,9	25,7	1,9	28,9	10	57,2	8	4e	1,4	Grands	3,8
de Port-Cartier (P,F)	925	3,1	3	2e	1,6	Grandes	3,3	15,2	2,5	16,8	5	43,2	4	5e	1,8	Grandes	6,5
de Sept-Îles (P,F)	2372	4,0	6	1re	1,5	Alloph(♂)	6,3	22,6	2,3	18,4	6	58,1	9	5e	1,6	Grands	6,4
Fermont (P,F)	192	3,6	5	6e	2,9	Alloph(♂)	3,4	16,7	0,0	20,3	7	25,6	1	6e	2,5	Grandes	8,0
Greater Seven Islands (P,A)	159	5,0	8	3e	3,5	Cadettes	4,0	26,9	0,0	30,8	10	26,5	1	5e	2,6	Grands	3,7
du Littoral (P,F)	213	6,1	9	3e	2,6	Alloph(♂)	2,7	31,0	0,0	24,4	9	42,3	4	5e	1,6	Grands	3,9
du Littoral (P,A)	327	2,1	2	1re	2,6	Cadets	3,2	23,4	0,0	21,1	8	44,9	5	5e	1,8	Grandes	7,0
RÉGION NORD-DU-QUÉBEC																	
du Nouveau-Québec (P,F)	682	5,0	8	6e	2,6	Cadets	1,5	26,4	1,1	12,6	3	36,0	2	3e	1,5	Grands	5,0
de Quévillon (P,F)	457	3,3	4	5e	2,4	Aînées	1,5	28,6	0,0	8,1	1	45,9	5	Sec.1	1,9	Grands	6,9
de Chapais-Chibougamau (P,F)	1405	3,8	5	5e	1,7	Alloph(♂)	2,9	21,6	1,0	15,4	4	35,9	2	Sec.1	1,8	Grands	6,3
RÉGION GASPÉSIE – ÎLES-DE-LA-MADELEINE																	
de Baie-des-Chaleurs (P,F)	1452	4,1	6	4e	1,7	Grands	1,9	16,8	3,4	22,0	8	42,8	4	3e	1,6	Grands	4,5
Miguasha (P,F)	1942	5,1	8	6e	1,5	Aînés	1,6	29,0	3,2	17,7	6	39,8	3	4e	1,7	Grands	3,6

Milieux publics (P) ou privés (p) dispensant l'enseignement en français (F) ou en anglais (A) (selon la carte scolaire de l'année 1991-1992)	Nombre d'élèves inscrits en 1991 et aussi en 1992	REDOUBLEMENT						Pourcentage d'élèves passant en 1re sec. en 1992 avec du retard, selon leur dernier classement au primaire en 1991		DÉCLARATION D'ÉLÈVES EHDAA						
		Élèves redoublant en 1992		Classe 1991 la plus touchée		Groupe le plus touché				Élèves déclarés en 1991 ou en 1992		Reconduction de déclaration, de 1991 à 1992					
												Importance relative		Classe 1992 la plus touchée		Groupe le plus touché	
		%	Décile	Classe	Intensité	Groupe	Intensité	Au moins une 6e	Moins qu'une 6e	%	Décile	%	Décile	Classe	Intensité	Groupe	Intensité
Îles (P,F)	1213	1,9	1	1re	2,7	Grandes	1,6	15,1	0,5	6,8	1	58,5	9	4e	1,7	Grandes	11,5
de La Tourelle (P,F)	1372	8,2	10	6e	2,2	Cadets	1,8	32,5	4,6	22,8	9	61,7	9	4e	1,5	Grands	4,1
des Anses (P,F)	1005	7,0	10	1re	1,5	Grands	2,1	27,4	1,8	22,7	9	41,2	3	Sec.1	2,0	Grands	4,4
de Forillon (P,F)	920	2,5	2	1re	2,2	Cadets	1,2	14,7	1,2	10,2	2	40,4	3	1re	1,6	Grands	9,0
de Grande Hermine (P,F)	1191	6,0	9	6e	1,7	Alloph(♀)	5,5	22,7	5,5	12,8	3	68,0	10	Sec.1	1,5	Grandes	5,3
de Grande Hermine (P,A)	125	2,4	2	1re	3,5	Cadets	2,6	25,0	0,0	9,6	2	83,3	10	6e	2,3	Grands	6,3
de Rocher-Percé (P,F)	723	11,1	10	1re	1,6	Cadets	1,6	25,9	0,9	20,7	8	30,0	1	Sec.1	2,0	Grandes	4,6
Gaspésia (P,A)	598	3,5	4	1re	2,7	Cadets	2,9	28,4	2,3	38,1	10	66,7	10	Sec.1	1,9	Grands	3,2
RÉGION DE CHAUDIÈRE-APPALACHES																	
Black Lake-Disraëli (P,F)	1979	3,2	3	3e	2,2	Cadets	1,7	18,3	1,5	10,9	2	60,9	9	Sec.1	1,5	Grandes	7,6
de Thetford Mines (P,F)	3033	3,7	5	1re	1,9	Alloph(♀)	8,9	14,6	2,0	19,3	7	61,8	9	3e	1,7	Grands	4,3
de Beauceville (P,F)	1100	3,3	4	6e	1,6	Cadets	1,6	20,0	1,3	12,7	3	64,3	9	5e	2,3	Grands	7,6
des Érables (P,F)	4015	3,2	3	1re	1,9	Alloph(♀)	31,6	20,6	2,6	17,8	6	58,8	9	Sec.1	1,4	Grands	6,1
de Saint-Joseph (P,F)	1711	3,3	4	5e	1,6	Cadets	1,8	22,1	0,8	12,8	3	43,4	4	Sec.1	1,6	Grands	7,6
Langevin (P,F)	2031	3,5	5	1re	1,7	Alloph(♂)	18,8	20,5	2,0	17,9	6	41,6	4	Sec.1	1,5	Grands	5,1
des Cèdres (P,F)	1610	2,3	2	1re	1,8	Alloph(♀)	43,5	18,6	0,4	11,1	2	59,0	9	6e	1,8	Grands	9,2
de Bellechasse (P,F)	1237	2,6	2	1re	2,7	Cadets	2,5	17,6	0,0	14,7	4	49,5	6	5e	1,5	Grandes	7,7
Pointe-Lévy (P,F)	4569	2,6	2	1re	1,9	Alloph(♂)	5,5	16,0	0,8	16,5	5	36,6	2	3e	1,4	Grands	6,3
de l'Élan (P,F)	764	2,4	2	3e	2,7	Grandes	7,1	14,1	6,3	17,4	6	71,4	10	6e	1,3	Grands	5,4
Abénakis (P,F)	1477	5,0	8	3e	1,6	Grands	2,8	21,2	2,8	21,1	8	64,1	9	3e	1,4	Grands	6,0
Nouvelle-Beauce (P,F)	2424	3,8	5	1re	1,6	Aînés	1,5	23,3	0,9	14,7	4	41,6	4	Sec.1	1,7	Grands	6,3
de la Côte-du-Sud (P,F)	3285	9,0	10	6e	1,4	Alloph(♀)	4,4	23,2	0,0	15,6	4	56,8	8	5e	1,4	Grandes	2,1
L'Islet-Sud (P,F)	869	4,7	7	4e	1,4	Grands	1,7	21,7	4,3	20,6	7	52,5	7	5e	1,7	Grandes	5,0

Milieux publics (P) ou privés (p) dispensant l'enseignement en français (F) ou en anglais (A) (selon la carte scolaire de l'année 1991-1992)	Nombre d'élèves inscrits en 1991 et aussi en 1992	REDOUBLEMENT						Pourcentage d'élèves passant en 1re sec. en 1992 avec du retard, selon leur dernier classement au primaire en 1991		DÉCLARATION D'ÉLÈVES EHDAA							
		Élèves redoublant en 1992		Classe 1991 la plus touchée		Groupe le plus touché				Élèves déclarés en 1991 ou en 1992		Reconduction de déclaration, de 1991 à 1992					
												Importance relative		Classe 1992 la plus touchée		Groupe le plus touché	
		%	Décile	Classe	Intensité	Groupe	Intensité	Au moins une 6e	Moins qu'une 6e	%	Décile	%	Décile	Classe	Intensité	Groupe	Intensité
de Chutes-de-la-Chaudière (P,F)	7048	3,2	3	5e	1,6	Alloph(♂)	1,7	19,4	0,6	9,4	2	42,0	4	5e	1,4	Grands	8,7
de Lotbinière (P,F)	3700	2,9	3	2e	1,6	Alloph(♂)	3,9	17,6	0,0	12,5	3	45,2	5	6e	1,8	Grands	6,3
RÉGION DE LAVAL																	
Les Écores (P,F)	4278	4,7	7	1re	1,6	Grandes	2,2	18,4	3,5	16,9	6	52,1	7	3e	1,2	Grands	5,1
Les Écores (P,A)	367	2,2	2	6e	1,6	Alloph(♂)	3,4	12,7	0,0	22,3	9	46,3	5	5e	2,0	Grands	5,5
Chomedey de Laval (P,F)	8506	6,0	9	1re	1,7	Grands	1,9	19,8	5,0	19,4	7	32,5	2	3e	1,2	Grands	5,0
Chomedey de Laval (P,A)	1165	4,3	6	4e	1,7	Alloph(♂)	2,3	15,4	0,0	16,9	5	29,9	1	3e	1,6	Grands	6,1
Chomedey de Laval (p,F)	478	3,6	5	3e	2,1	Cadettes	14,1	9,9	0,0	2,3	1	0,0	1	--	---	--	---
Des Mille-Îles (P,F)	12355	4,2	6	1re	1,6	Grandes	2,1	11,3	4,2	11,0	2	44,2	5	4e	1,6	Grands	7,9
Laurenval (P,F)	2023	5,3	8	2e	1,4	Cadettes	2,0	27,0	3,6	22,9	9	48,1	6	6e	1,3	Grands	2,8
Laurenval (P,A)	2333	3,7	5	5e	1,6	Alloph(♂)	2,1	22,1	0,0	24,3	9	54,2	7	5e	1,6	Grands	3,0
RÉGION DE LANAUDIÈRE																	
des Manoirs (P,F)	10132	3,5	4	1re	1,7	Cadets	1,8	25,6	0,4	16,6	5	37,8	3	6e	1,4	Grands	4,4
des Manoirs (P,A)	284	1,4	1	2e	4,5	Aînés	2,5	31,0	0,0	15,1	4	44,2	5	3e	2,0	Grandes	4,0
Berthier-Nord-Joli (P,F)	4487	6,1	9	1re	1,6	Alloph(♀)	1,5	23,3	3,5	12,9	3	19,8	1	Sec.1	2,4	Grands	5,9
Des Cascades-L'Achigan (P,F)	4621	7,1	10	3e	1,6	Grands	1,5	25,9	14,3	18,7	6	37,0	2	Sec.1	2,0	Grands	4,1
de l'Industrie (P,F)	5347	5,2	8	6e	1,5	Alloph(♀)	2,4	18,5	2,5	17,4	6	37,8	3	3e	1,6	Grandes	1,7
de Le Gardeur (P,F)	10907	3,9	5	6e	1,8	Alloph(♂)	4,7	24,6	0,5	15,7	4	34,8	2	Sec.1	1,6	Alloph(♂)	3,7
RÉGION DES LAURENTIDES																	
Deux-Montagnes (P,F)	3193	4,9	8	5e	1,6	Grands	3,5	16,2	8,3	15,8	5	36,3	2	3e	2,4	Grands	5,3
Deux-Montagnes (P,A)	307	1,3	1	5e	3,3	Cadets	4,3	21,2	0,0	10,7	2	30,3	1	3e	4,1	Grandes	4,4
de Saint-Eustache (P,F)	5649	4,9	8	1re	1,7	Grandes	2,3	16,7	6,8	13,6	3	32,7	2	Sec.1	1,8	Grands	6,5
de Sainte-Thérèse (P,F)	7982	4,3	6	6e	1,9	Alloph(♂)	1,8	23,3	0,0	12,9	3	48,6	6	6e	2,2	Grands	4,4

Milieux publics (P) ou privés (p) dispensant l'enseignement en français (F) ou en anglais (A) selon la carte scolaire de l'année 1991-1992	Nombre d'élèves inscrits en 1991 et aussi en 1992	REDOUBLEMENT						Pourcentage d'élèves passant en 1re sec. en 1992 avec du retard, selon leur dernier classement au primaire en 1991		DÉCLARATION D'ÉLÈVES EHDAA							
		Élèves redoublant en 1992		Classe 1991 la plus touchée		Groupe le plus touché				Élèves déclarés en 1991 ou en 1992		Reconduction de déclaration, de 1991 à 1992					
												Importance relative		Classe 1992 la plus touchée		Groupe le plus touché	
		%	Décile	Classe	Intensité	Groupe	Intensité	Au moins une 6e	Moins qu'une 6e	%	Décile	%	Décile	Classe	Intensité	Groupe	Intensité
du Long Sault (P,F)	2086	5,3	8	1re	2,0	Cadets	1,5	27,3	1,9	9,4	1	63,3	9	Sec.1	1,8	Grands	4,8
Saint-Jérôme (P,F)	8206	5,8	9	1re	1,8	Cadets	1,6	27,6	5,8	12,2	2	55,1	8	Sec.1	1,5	Grands	4,8
des Laurentides (P,F)	4686	4,5	7	3e	1,8	Grands	2,0	21,3	4,8	13,8	3	53,6	7	Sec.1	1,4	Grands	5,4
Pierre-Neveu (P,F)	3347	10,8	10	4e	1,8	Grands	1,7	33,5	5,2	16,7	5	46,2	5	3e	1,8	Grands	4,4
Laurentienne (P,A)	128	5,5	9	1re	4,2	Alloph(♂)	3,5	18,2	0,0	25,0	10	37,5	2	Sec.1	1,9	Alloph(♂)	2,5
Laurentien (P,A)	1081	3,7	5	3e	2,3	Cadets	2,2	31,1	0,0	22,5	9	58,0	8	6e	2,1	Grands	3,8
RÉGION DE LA MONTÉRÉGIE																	
de Sorel (P,F)	3530	5,4	8	1re	2,1	Grands	2,4	21,2	2,0	9,3	1	59,0	9	4e	1,5	Grands	5,7
de Tracy (P,F)	2103	3,7	5	3e	1,6	Grands	3,0	18,4	5,0	14,0	4	55,8	8	4e	1,2	Grands	5,2
de Chambly (p,F)	1861	1,4	1	5e	1,8	Cadettes	2,4	9,4	0,0	0,9	1	0,0	1	--	---	--	---
Saint-Exupéry (P,F)	4934	3,4	4	4e	2,1	Grands	3,6	11,2	2,5	14,6	4	73,6	10	3e	1,8	Grands	4,9
Saint-Exupéry (P,A)	315	2,2	2	1re	3,3	Alloph(♂)	3,8	20,8	0,0	19,4	7	49,2	6	6e	2,0	Grands	5,3
de Jacques-Cartier (P,F)	8099	4,9	8	1re	1,8	Cadets	1,4	23,0	6,3	16,2	5	56,3	8	Sec.1	1,8	Grands	4,7
de Jacques-Cartier (P,A)	178	4,5	7	6e	2,9	Cadets	1,9	25,0	0,0	20,8	8	54,1	7	6e	2,7	Grands	5,0
Mont-Fort (P,F)	5098	3,3	4	5e	1,7	Grands	2,9	12,5	2,8	17,5	6	34,0	2	3e	1,4	Grands	5,2
Taillon (P,F)	6824	3,0	3	1re	2,3	Grands	2,2	18,3	2,2	15,2	4	36,4	2	Sec.1	1,4	Grands	7,1
de Varennes (P,F)	5600	4,2	6	1re	1,7	Grands	3,5	13,7	4,2	17,2	6	60,4	9	3e	1,4	Grands	5,4
de Greenfield-Park (P,F)	861	7,8	10	4e	1,5	Alloph(♂)	3,9	26,2	0,0	11,0	2	22,1	1	4e	2,8	Grandes	6,5
de Greenfield-Park (P,A)	417	2,2	2	1re	3,1	Alloph(♀)	4,2	12,5	0,0	2,6	1	0,0	1	--	---	--	---
Des Rivières (P,F)	1827	4,2	6	1re	1,8	Alloph(♂)	1,7	26,3	2,1	21,4	8	53,5	7	3e	1,4	Grands	4,4
d'Iberville (P,F)	3022	3,7	5	1re	2,4	Alloph(♀)	3,5	17,7	5,7	24,8	9	60,7	9	4e	1,5	Grands	3,9
de Marieville (P,F)	1783	4,5	7	1re	2,5	Grands	3,0	13,8	4,1	10,8	2	42,0	4	3e	1,8	Grands	6,8
Saint-Jean sur Richelieu (P,F)	6250	4,6	7	6e	1,9	Cadets	1,4	24,4	0,3	13,0	3	57,6	8	6e	1,9	Grandes	3,6

Milieux publics (P) ou privés (p) dispensant l'enseignement en français (F) ou en anglais (A) (selon la carte scolaire de l'année 1991-1992)	Nombre d'élèves inscrits en 1991 et aussi en 1992	REDOUBLEMENT						Pourcentage d'élèves passant en 1re sec. en 1992 avec du retard, selon leur dernier classement au primaire en 1991		DÉCLARATION D'ÉLÈVES EHDAA							
		Élèves redoublant en 1992		Classe 1991 la plus touchée		Groupe le plus touché				Élèves déclarés en 1991 ou en 1992		Reconduction de déclaration, de 1991 à 1992					
												Importance relative		Classe 1992 la plus touchée		Groupe le plus touché	
		%	Décile	Classe	Intensité	Groupe	Intensité	Au moins une 6e	Moins qu'une 6e	%	Décile	%	Décile	Classe	Intensité	Groupe	Intensité
de Brossard (P,F)	3760	4,3	6	1re	1,9	Allophone	2,1	18,2	4,3	17,0	6	41,7	4	3e	2,0	Grands	4,9
de Brossard (P,A)	391	7,7	10	2e	2,8	Grands	2,8	9,2	6,2	15,9	5	53,2	7	3e	2,8	Grandes	4,6
du Goéland (P,F)	8497	3,3	4	1re	1,8	Cadets	1,5	21,5	0,4	21,3	8	41,5	4	6e	1,3	Grands	4,4
du Goéland (P,A)	247	5,7	9	3e	2,3	Aînés	1,8	36,7	0,0	30,8	10	42,1	4	5e	1,6	Grands	3,2
des Cantons (P,F)	7764	7,0	10	1re	1,6	Allophone	2,0	22,4	6,3	21,4	8	70,7	10	6e	1,4	Grands	5,0
Provençal (P,F)	1385	2,7	2	1re	2,3	Grandes	1,5	20,3	1,9	24,7	9	35,7	2	5e	1,7	Grands	4,5
Davignon (P,F)	2565	4,3	7	3e	1,5	Cadets	2,4	22,4	0,0	14,9	4	65,9	10	6e	1,7	Grands	6,5
de Valleyfield (P,F)	3525	4,7	7	1re	1,9	Cadets	2,0	21,4	4,3	22,3	9	54,4	8	4e	1,5	Grands	4,2
de Huntingdon (P,F)	1453	4,6	7	1re	2,1	Cadets	2,5	21,2	7,4	16,9	6	64,6	9	Sec.1	1,4	Grands	4,4
de Huntingdon (P,A)	161	6,2	9	6e	6,4	Cadettes	2,8	33,3	0,0	16,8	5	33,3	2	2e	3,4	Grands	6,9
de l'Île-Perrot (P,F)	1960	5,2	8	3e	1,7	Cadets	1,8	22,1	8,1	8,7	1	61,4	9	Sec.1	1,7	Grands	5,3
de l'Île-Perrot (P,A)	210	9,5	10	2e	2,6	Cadets	2,5	14,6	2,4	20,5	7	51,2	7	5e	2,0	Grands	4,8
de Soulanges (P,F)	1565	4,2	6	1re	2,5	Allophone	4,7	18,0	5,1	11,8	2	27,7	1	5e	1,7	Grands	6,2
de Vaudreuil (P,F)	3354	3,4	4	1re	2,5	Grands	2,5	15,9	6,3	11,8	2	58,0	8	Sec.1	1,7	Grands	6,8
de l'Argile Bleue (P,F)	5507	3,0	3	1re	2,7	Allophone	3,9	14,2	2,8	14,8	4	43,1	4	Sec.1	1,4	Grands	6,9
de Saint-Hyacinthe (P,F)	4715	3,1	3	1re	2,5	Allophone	5,9	20,0	5,2	17,2	6	46,4	5	6e	1,6	Grands	5,1
Val-Monts (P,F)	3428	6,4	10	6e	2,2	Allophone	3,1	24,7	0,9	13,6	3	56,3	8	6e	2,2	Grands	4,0
de Châteauguay (P,F)	4101	3,9	5	1re	2,4	Grands	2,2	22,1	0,2	11,7	2	37,5	2	Sec.1	1,6	Grands	6,5
de Châteauguay (P,A)	447	6,3	9	6e	4,7	Cadets	2,0	20,5	2,6	13,6	3	42,6	4	5e	2,8	Grandes	6,3
des Moissons (P,F)	2178	4,5	7	1re	2,2	Allophone	5,6	21,5	1,6	21,7	8	47,1	6	5e	1,5	Grands	4,1
Châteauguay Valley (P,A)	1898	5,5	9	6e	4,6	Cadets	1,7	62,0	0,7	27,2	10	63,4	9	6e	1,4	Grands	2,4
District of Bedford (P,A)	1546	4,7	7	1re	2,2	Aînés	1,8	36,0	0,9	27,5	10	56,0	8	Sec.1	1,6	Grands	3,6
South Shore (P,F)	2474	4,8	7	1re	1,8	Cadets	2,3	27,1	0,3	25,1	10	44,0	5	5e	1,5	Grands	3,0

Milieux publics (P) ou privés (p) dispensant l'enseignement en français (F) ou en anglais (A) (selon la carte scolaire de l'année 1991-1992)		Nombre d'élèves inscrits en 1991 et aussi en 1992	REDOUBLEMENT						Pourcentage d'élèves passant en 1re sec. en 1992 avec du retard, selon leur dernier classement au primaire en 1991			DÉCLARATION D'ÉLÈVES EHDAA						
			Élèves redoublant en 1992		Classe 1991 la plus touchée			Groupe le plus touché				Élèves déclarés en 1991 ou en 1992		Reconduction de déclaration, de 1991 à 1992				
			%	Décile	Classe	Intensité	Groupe	Intensité	Au moins une 6e	Moins qu'une 6e	%	Décile	Importance relative	%	Décile	Classe	Intensité	Groupe	Intensité
South Shore	(P,A)	2935	3,4	4	1re	2,2	Cadets	2,0	26,5	0,8	33,9	10	57,8	8	5e	1,3	Grands	2,8
de Richelieu Valley	(P,F)	187	0,0	1	..	....	..	....	6,7	0,0	6,4	1	33,3	2	6e	3,6	Cadets	3,6
de Richelieu Valley	(P,A)	1029	1,4	1	1re	3,8	Cadets	4,0	10,2	0,0	16,7	5	62,8	9	4e	1,6	Grandes	4,2

Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation